

## Cour internationale de justice

# UNE DÉCISION HISTORIQUE CONTRE ISRAËL

Page 2

LE JEUNE
INDÉPENDANT
N° 7801 - SAMEDI 27 JANVIER 2024
www.jeune-independant.net direction@jeune-independant.net

LOI SUR L'IMMIGRATION EN FRANCE

## *Le Monde* épingle Macron

Page 24

## BAMAKO DÉNONCE LES ACCORDS D'ALGER

# LE GESTE INAMICAL DE TROP D'ASSIMI GOÏTA




*Les autorités de Bamako ont franchi le Rubicon. Elles ont, non seulement dénoncé l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali, issu du Processus d'Alger, mais elles ont annoncé que cela prenait effet immédiatement. Pire, des accusations ont été portées contre l'Algérie par le communiqué officiel malien, selon lesquelles Alger serait à la manœuvre contre les intérêts de l'Etat et du peuple maliens. Cette dénonciation unilatérale, loin de consolider la souveraineté du Mali sur son territoire, ouvre, au contraire, grandes les portes de l'instabilité et de l'aventurisme de tiers parties extrarégionales aux intérêts malveillants pour les peuples de la région.*

*Page 3*

HAUSSE DES SALAIRES DES ENSEIGNANTS UNIVERSITAIRES

## LE CNES DÉVOILE LE BARÈME

Page 2

TOXICOMANIE CHEZ LES JEUNES

## Nécessité de renforcer la prévention

Page 5

CAN DE HANDBALL : EGYPTE - ALGÉRIE

## Une finale sur un air de déjà vu

Page 9

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION FONDÉ LE 28 MARS 1990 – ISSN 1111-0115. PRIX : ALGÉRIE 30 DA, FRANCE 1 EURO

## HAUSSE DES SALAIRES DES ENSEIGNANTS UNIVERSITAIRES

### Le CNES dévoile le barème

**LE PORTE-PAROLE** du Conseil national de l'enseignement supérieur (CNES), Abdelhafid Milat, a dévoilé les détails des augmentations salariales prévues dans la version finale du régime indemnitaire, après l'adoption par le Conseil des ministres de trois décrets exécutifs liés au secteur et qui concernent principalement les enseignants universitaires.
L'augmentation des salaires varie, selon les nouveaux barèmes, entre 40 000 et 55 000 DA pour les professeurs de l'enseignement supérieur. Elle est fixée à 30 000 DA pour un maître de conférences A et à 22 000 DA pour un maître de conférences B.
Quant à l'enseignant assistant A, l'augmentation prévue est estimée à 18 400 DA, selon les détails donnés par M. Milat.
Pour le porte-parole du CNES, la principale nouveauté dans le nouveau statut particulier réside dans l'introduction d'un grade inédit, celui de «professeur distingué». Cette nouveauté vise à reconnaître et à récompenser l'excellence académique au sein du corps professoral, a-t-il souligné.
M. Milat s'est félicité que la majorité des revendications du syndicat soient approuvées, et cela contribuera à «améliorer le statut social des professeurs universitaires», a-t-il estimé, soulignant que son organisation continuera à lutter pour obtenir d'autres revendications.
«Nous avons travaillé pendant deux ans ou plus pour la préparation de ces deux lois, et il est vrai que nous avons cherché à obtenir le plus d'acquis possibles au profit de la famille universitaire», a indiqué M. Milat. «Nous avons convenu avec le ministère de tutelle d'approuver de nombreuses primes supplémentaires, mais certaines d'entre elles ont été malheureusement rejetées», a-t-il ajouté.
Les trois décrets concernant le secteur ont été approuvés mercredi dernier en Conseil des ministres. Ils comprennent le statut particulier du professeur universitaire chercheur, le statut particulier des chercheurs permanents et le statut particulier du professeur hospitalo-universitaire. Ces textes législatifs sont destinés à renforcer et à clarifier les droits et les responsabilités des enseignants dans ces domaines spécifiques. Les augmentations de salaires ont été évoquées lors du Conseil des ministres et un barème spécialisé a été mis en place.
Il convient de rappeler que le président de la République avait ordonné, au mois de mai 2023, en Conseil des ministres, de procéder à la révision à la hausse des salaires des enseignants de l'enseignement supérieur et des chercheurs universitaires, tous grades scientifiques confondus
Le chef de l'Etat avait instruit le gouvernement de lui soumettre des propositions dans les meilleurs délais, car l'Etat doit accorder un intérêt particulier à cette catégorie qui, selon lui, constitue la matière grise et la soupape de sécurité de l'Algérie dans tous les secteurs.

**Lynda Louifi**

### COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

# Une décision historique

***C'est une victoire historique pour les Palestiniens et pour l'opinion mondiale éprise de paix et de solidarité pour les causes justes. La décision de la Cour internationale de justice est un précédent non seulement dans l'histoire des Palestiniens en lutte pour le recouvrement de leur patrie mais aussi pour tous les peuples du monde entier assujettis par des forces et des entités coloniales.***

Cette décision en appelle d'autres encore plus radicales et tranchantes, et ouvre certainement la voie à d'autres démarches pour des communautés écrasées par les injustices, les crimes et les politiques génocidaires des Etats extrémistes ou fondamentalistes.
Avec cet arrêt de la CIJ, l'entité sioniste ne peut plus échapper au verdict et à ses conséquences juridiques, morales et éthiques. La plainte déposée par l'Afrique du Sud, accusant Israël de génocide dans la bande de Ghaza, a enfin consacré la vérité absolue que les criminels sionistes et leurs alliés américains et européens ont toujours nié avec mépris et parfois avec haine. Comme si les Ghazaouis n'appartenaient pas à la race humaine et qu'ils n'ont aucun droit de vivre dans la paix et la liberté sur leur propre territoire.
Si la CIJ a rétabli enfin la crédibilité des institutions internationales, notamment onusiennes, son arrêt d'hier est une consécration d'une forte mobilisation à travers le monde, même en Occident. Des centaines d'avocats et des dizaines d'ONG ont ficelé un


*Une victoire pour la Palestine.*

dossier aussi lourd et précis que celui qui a été monté en 1945 avant le procès de Nuremberg contre les criminels nazis.
Cette agression sioniste barbare contre les populations civiles et les massacres quotidiens commis dans l'indifférence des Etats occidentaux, calculateurs ou otages, a enfin été retenu par les juges de la CIJ. Celle-ci vient ainsi de déterminer que les bombardements et les tueries sauvages de l'entité sioniste sont «plausiblement génocidaires», et que des mesures provisoires seront prises sur cette base.
Les opinions mondiales ne se sont pas trompées quand ils n'ont cessé de manifester chaque week-end dans les grandes capitales du monde, appelant les puissances de la planète à imposer le cessez-le-feu et à mettre fin aux crimes et à l'impunité qui date depuis 1948 en Palestine occupée. De plus, la CIJ a ordonné à l'entité sioniste de garantir, en urgence, l'acheminement des aides humanitaires, sans obstacles, au profit des habitants de Ghaza, de sanctionner les responsables sionistes incitant à des actes de génocide et de cesser de cibler des civils et des infrastructures de base.
Faut-il rappeler que le nombre de Palestiniens tombés en martyrs dans les attaques sionistes dans la bande de Ghaza a atteint 26 000 depuis le début du carnage sioniste le 7 octobre dernier. Enfin, le prononcé de la CIJ rappelle au monde entier qu'aucun Etat n'est au-dessus des lois, en dépit des vetos infâmes au Conseil de sécurité de l'ONU, des aides militaires massives et des déclarations intempestives et des accusations contre les résistants palestiniens. Aujourd'hui, il est clair que tous les pays ont désormais des obligations juridiques claires pour mettre fin à la guerre génocidaire menée par l'occupation sioniste contre le peuple palestinien et pour garantir qu'ils n'en soient pas complices.
A ce propos, cette décision conforte la position de l'Algérie qui a appelé, dès le début du carnage, à une saisine massive des instances juridictionnelles internationales sur la multiplicité des crimes réprimés par le droit international humanitaire perpétrés par les forces d'occupation israéliennes. C'est ainsi que l'Algérie va demander une réunion du Conseil de sécurité dans les plus brefs délais en vue de donner un effet exécutoire au prononcé sur les mesures provisoires qui s'imposent à l'occupation israélienne, qui a un délai d'un mois pour répondre à la CIJ.

**Mohamed K.**

### ATTAF REÇU PAR LE SG DE L'ONU

# Le «rôle positif» de l'Algérie mis en exergue

**LE MINISTRE** des Affaires étrangères et de la Communauté nationale à l'étranger, Ahmed Attaf, a été reçu à New York par le Secrétaire général des Nations Unies, Antonio Guterres, à l'issue de sa participation à une réunion du Conseil de sécurité consacrée à la situation en Palestine, où il a mis en avant l'engagement de l'Algérie en faveur d'un règlement équitable au conflit au MoyenOrient. C'est ce qu'a indiqué, avant hier, un communiqué du MAE.
A cette occasion, M. Attaf a réaffirmé au SG de l'ONU la considération et le soutien de l'Algérie à ses efforts et démarches visant à mettre fin à l'agression barbare et à la tragédie humaine que vivent les Palestiniens dans la bande de Ghaza assiégée et bombardée depuis le 7 octobre 2023. La rencontre a permis de passer en revue les développements de la situation dans les territoires palestiniens occupés, les derniers développements des crises en Libye et dans la région sahélo-saharienne, outre la question du Sahara Occidental, a souligné le document.
De son côté, Antonio Guterres a salué le «rôle positif» que joue l'Algérie dans son environnement régional et sa contribution en tant que membre non permanent du Conseil de sécurité à trouver des solutions pacifiques à ces crises qui secouent la sécurité et la stabilité aux niveaux régional et international.
Il a également chargé M. Ahmed Attaf de transmettre ses salutations et sa considération au président de la République, Abdelmadjid Tebboune, exprimant «son souhait de le rencontrer à nouveau», est-il précisé dans le document. D'autre part, M. Attaf a eu des entretiens bilatéraux avec la présidente du Comité international de la croix rouge (CICR), Mirjana Spoljaric Egger, ayant porté essentiellement sur les relations de coopération entre l'Algérie et cette organisation internationale.
Les deux parties ont eu des discussions sur la dégradation de la situation humanitaire dans les différentes zones de conflits et les foyers de tensions dans le monde, notamment dans les territoires palestiniens occupés et dans la région sahélo-saharienne, conclut le communiqué. Notons que le chef de la diplomatie algérienne s'est entretenu, en marge de la réunion du Conseil de sécurité, avec ses homologues de Russie, de France, de Turquie d'Autriche et de Suisse, ainsi qu'avec le ministre d'Etat britannique chargé du Proche-Orient, de l'Afrique du Nord, de l'Asie du Sud, des Nations unies et du Commonwealth.

**M. M.**

### PRÉPARATIFS POUR LE COMITÉ DE CONCERTATION POLITIQUE ALGÉRO-OMANAIS

# L'ambassadeur du Sultanat reçu par Larbaoui

**LE DÉVELOPPEMENT** des relations algéro-omanaises, notamment à l'approche de la tenue du comité de concertation politique algéro-omanais en mars prochain, était au centre des discussions, avant-hier à Alger, entre le Premier ministre, Nadir Larbaoui, et l'ambassadeur du Sultanat d'Oman Saif Bin Nasser Bin Rashid Al-Badai. Une occasion qui a permis aux deux parties d'exprimer leur satisfaction quant à la qualité des relations «exceptionnelles» unissant les deux pays et l'attachement de leurs dirigeants à leur renforcement dans tous les domaines, a indiqué un communiqué des services du Premier ministre. Larbaoui et son hôte ont affirmé l'importance d'intensifier la coopération bilatérale, notamment dans le domaine de l'investissement et de l'énergie, ainsi que dans le secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, souligne le document. Le comité de concertation politique algéro-omanais prévu en mars prochain est un évènement qui ouvrira, selon l'ambassadeur omanais, de nouvelles perspectives pour la coopération bilatérale, «d'autant que le Sultanat d'Oman possède, en Algérie, plusieurs investissements dans le domaine énergétique et compte les élargir à d'autres secteurs».
Rappelons que plusieurs hauts responsables omanais ont effectué des visites officielles en Algérie en 2023 dans l'optique de consolider la coopération bilatérale. La dernière en date était celle du président du Conseil de la Choura du Sultanat d'Oman, Cheikh Khalid Ben Hilal Bin Nasser Al-Maouli, qui s'est entretenu avec de nombreux responsables algériens.

**Mohamed Mecelti**

BAMAKO DÉNONCE LES ACCORDS D'ALGER

# LE GESTE INAMICAL DE TROP D'ASSIMI GOÏTA

*Les autorités de Bamako ont franchi le Rubicon. Elles ont, non seulement dénoncé l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali, issu du Processus d'Alger, mais elles ont annoncé que cela prenait effet immédiatement. Pire, des accusations ont été portées contre l'Algérie par le communiqué officiel malien, selon lesquelles Alger serait à la manœuvre contre les intérêts de l'Etat et du peuple maliens. Cette dénonciation unilatérale, loin de consolider la souveraineté du Mali sur son territoire, ouvre, au contraire, grandes les portes de l'instabilité et de l'aventurisme de tiers parties extrarégionales aux intérêts malveillants pour les peuples de la région.*



Le colonel Assimi Goïta.

C'est dire que la boite de Pandore a été ouverte par un gouvernement malien qui, loin de chercher des solutions politiques durables au problème de la gouvernance et de la sécurité du pays, s'est lancé dans une fuite en avant sous le slogan populiste de souverainisme et de l'alliance avec des groupes mercenaires étrangers au détriment des résolutions de l'Onu et de l'Accord d'Alger de 2015 qui met en place les mécanismes de sortie de crise au Mali. Le colonel Assimi Goïta, qui n'a pas compris la pensée profonde d'un Frantz Fanon ou d'un Thomas Sankara, aggrave la situation de son pays et le prive de mécanismes institutionnels, consensuels et négociés, garantis par le Processus d'Alger. Goita plaide la souveraineté du Mali tout en livrant l'avenir du pays aux mercenaires soutenus par des puissances étrangères qui ont fait du Sahel un champ de bataille, avec d'autres puissances.

D'où cette crainte de spécialistes confortée justement par la position officielle exprimée par les Affaires étrangères algériennes. Le département d'Ahmed Attaf a pris connaissance, «avec beaucoup de regrets et une profonde préoccupation» la décision de Bamako.

Dans son communiqué, les Affaires étrangères algériennes précisent : «L'Algérie prend acte de cette décision dont elle tient à relever la gravité particulière pour le Mali lui-même, pour toute la région qui aspire à la paix et à la sécurité, et pour l'ensemble de la communauté internationale qui a mis tout son poids et beaucoup de moyens pour aider le Mali à renouer avec la stabilité par la réconciliation nationale». Ainsi, Alger rappelle à Bamako la gravité de sa décision, pas uniquement pour le Mali mais également pour toute la région. Chose que les autorités maliennes semblent avoir perdu de vue.

«Goïta et son gouvernement sont dans une cécité stratégique», estime un chercheur algérien au fait du dossier. Pour ce dernier, il y avait des signes avant-coureurs de cette dénonciation. «D'abord, la nouvelle constitution malienne adopté l'été dernier fait l'impasse des accords d'Alger, ensuite la reprise des hostilités dans le Nord du pays avec des groupes Touaregs signataires des accords, considérés par Bamako comme des terroristes, puis le renvoi de la Minusma, instrument onusien pour la mise en œuvre des Accords d'Alger, et enfin les dernières passes d'armes et autres flèches lancées par les Maliens à l'adresse des Algériens depuis décembre 2023, accentués à l'occasion du sommet des Non-alignés à Kampala en Ouganda, la semaine dernière», précise ce chercheur.

Le communiqué algérien prend à témoin le peuple malien. «L'Algérie a un devoir d'information envers le peuple malien frère. Ce dernier sait que l'Algérie n'a jamais failli à travailler à la mise en œuvre de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali, issu du processus d'Alger, avec sincérité, bonne foi et solidarité indéfectible envers le Mali frère». Cette précision est nécessaire afin de couper l'herbe sous les pieds des manipulateurs et autres propagateurs de Fake News tendant à présenter l'Algérie comme une puissance avec des velléités hégémoniques qui ne soucie guère de l'avenir de son voisin du Sud.

Sans revenir sur l'argumentaire que les diplomates ont qualifié de «fallacieux», le ministère algérien des Affaires étrangères réfute avec pédagogie à l'opinion publique malienne les accusations erronées de Bamako qui a privilégié l'option militaire et du tout sécuritaire au détriment des solutions politiques.

## LE PIÈGE DE LA MILITARISATION

«Il n'a échappé à personne que les autorités maliennes préparaient cette décision depuis bien longtemps», précise le communiqué. Avant d'ajouter que «les signes avant-coureurs depuis deux ans en ont été leur retrait quasi-total de la mise en œuvre de l'Accord, leur refus quasi-systématique de toute initiative tendant à relancer la mise en œuvre de cet Accord, leur contestation de l'intégrité de la médiation internationale, leur désignation de signataires de l'Accord, dûment reconnus, comme dirigeants terroristes, leur demande de retrait de la MINUSMA, l'intensification récente de leurs programmes d'armement financés par des pays tiers et leur recours à des mercenaires internationaux».

Pour l'Algérie, c'est clair, «toutes ces mesures systématiquement mises en œuvre ont soigneusement préparé le terrain à l'abandon de l'option politique au profit de l'option militaire comme moyen de règlement de la crise malienne».

Pour un politologue algérien, les autorités maliennes sont tombées dans le piège de la militarisation et de la re-ethnicisation du conflit au Nord du pays. Ainsi, Assimi Goïta et ses sponsors rééditent les mêmes erreurs qui ont été commises en 2012-2013 ayant poussé les mouvements Touaregs à reprendre les armes, à proclamer l'indépendance unilatérale de l'Azawad et de l'alliance avec les groupes islamistes et les groupes terroristes.

«Le peuple malien frère doit savoir que des décisions aussi malheureuses et aussi malvenues ont prouvé, par le passé, que l'option militaire est la première menace à l'unité et à l'intégrité territoriale du Mali, du fait qu'elle porte en elle les germes d'une guerre civile au Mali, qu'elle diffère la réconciliation nationale au lieu de la rapprocher et qu'elle constitue enfin une source de menace réelle pour la paix et la stabilité régionales», martèle, de son côté, le communiqué des Affaires étrangères algériennnes, pour qui seule l'option politique basée sur le dialogue inclusif, constructif et sans exclusion peut éloigner le pays du spectre de la guerre civile.

Pour Alger, le Mali «a toujours besoin de paix et de réconciliation. Il n'a aucun besoin de solutions qui ne lui ont apporté par le passé que déchirements, destructions et désolations. Répéter ces erreurs du passé, c'est prolonger indûment la tragédie et les malheurs pour le Mali et pour le peuple malien frère».

La fuite en avant de Bamako fait le jeu de puissance extrarégionale qui ont investi dans le créneau de la division et des dissentions afin de détruire les structures étatiques et les constructions diplomatiques nécessaires à la consolidation de la concorde et de la bonne entente entre les peuples et les pays de la région du Sahel.

L'Algérie qui a toujours mis en avant sa doctrine basée sur le respect de la souveraineté des Etats, la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres et la bonne entente avec ses voisins, est-elle appelé à changer de paradigmes ? La provocation malienne et l'aventurisme nigérien sont autant de signaux de changement de temps. De nouveaux acteurs investissent la région du Sahel pour bousculer les acteurs traditionnels et la réponse algérienne doit désormais être dictée par ses intérêts et ceux-ci uniquement, estime un journaliste spécialiste du Sahel. La nature ayant horreur du vide, un aggiornamento de la pensée stratégique algérienne est plus que jamais nécessaire afin de faire comprendre à tous le monde que le Mali et le Niger ne sont sujets à un complexe de sécurité autonome, mais qu'ils font partie d'un complexe de sécurité commun avec l'Algérie, le voisin du Nord, comme le démontre clairement l'initiative du CEMOC de Tamanrasset. La cécité de Goïta et de ses amis de la région obéit vraisemblablement à des calculs où l'or, les armes et le pseudo-souverainisme le disputent à la raison issue des réalités du local. Bamako, dont les intérêts immédiats se trouvent liés à des combinaisons complexes qui ont pour première cible l'Algérie a oublié les règles du bon voisinage et de la cordialité. Une leçon est plus que jamais nécessaire pour rétablir les choses !

**Mahmoud Benmostefa**

## ENTRÉE EN BOURSE DU CPA

### L'achat des actions réservé aux seuls résidents en Algérie

**LE DIRECTEUR** général du Crédit Populaire d'Algérie (CPA), Ali Kadri, a affirmé que la vente des actions de cette banque, dans le cadre de l'ouverture de son capital en vue de son introduction à la Bourse d'Alger, concerne uniquement les citoyens résidents et les entreprises algériennes qui opèrent exclusivement sur le territoire national. Supervisant une rencontre d'information régionale sur l'ouverture du capital de la banque en vue de son introduction à la Bourse d'Alger, avant-hier soir à Annaba, le même responsable a précisé que cette opération «permettra aux opérateurs économiques et à travers eux les investisseurs à contribuer à la concrétisation de la gouvernance financière et la promotion du rendement de l'établissement banquier». Il sera procédé dans ce cadre, a ajouté M. Kadri à la réservation de 30% du capital du CPA aux opérateurs économiques (au moins 1 000 actions pour l'investisseur ou entreprise algérienne établis à l'intérieur du territoire national désirant s'intégrer dans le processus de performance financière). Le CPA vise, à travers la série de rencontres organisées en prévision du lancement de l'opération d'ouverture de son capital prévue le 30 janvier courant et qui devront se poursuivre jusqu'au 28 février prochain, à sensibiliser les opérateurs économiques ainsi que les clients de la banque sur l'importance économique de cette opération. Cette opération va impliquer «des impacts positifs pour l'entreprise économique propriétaire des actions», a précisé, pour sa part, Boualam Ben Kraouche, chef de département de gestion des valeurs transférées auprès du CPA. Les participants à cette rencontre à laquelle ont pris part des cadres du CPA et des opérateurs économiques des wilayas d'Annaba, de Tébessa, de Guelma, de Skikda, d'El Tarf et de Souk-Ahras ont assisté à un exposé sur la façon d'acheter et de négocier des actions et les avantages qui découlent du processus, et ce, au profit de l'établissement bancaire et de ses clients.

**S. N.**

## PÉTROLE

### Les prix au plus haut depuis sept semaines

**LES PRIX** du pétrole ont grimpé jeudi au plus haut depuis sept semaines, à la suite de données économiques positives aux Etats-Unis, et de mesures de relance en Chine. La diminution des stocks de brut aux États-Unis la semaine dernière et la poursuite des risques géopolitiques ont aussi tiré les cours.

Le prix du baril de Brent de la mer du Nord, pour livraison en mars, est ainsi monté de 2,98% à 82,43 dollars, un sommet depuis fin novembre. Même score pour son équivalent américain, le baril de West Texas Intermediate (WTI), pour livraison le même mois, qui a gagné 3,02% à 77,36 dollars, également un plus haut depuis presque sept semaines.

Plusieurs indicateurs aux États-Unis ont montré une économie plus robuste qu'attendu, à commencer par la croissance du Produit intérieur brut (PIB) des États-Unis au dernier trimestre 2023 qui s'est élevée à 3,3% en rythme annualisé contre 2% selon la première estimation. Par la suite, les commandes de biens durables se sont maintenues en décembre et elles ont même grimpé de 0,6% si l'on exclut le secteur volatile des transports.

**S. N.**

## CONFÉRENCE DE DJALLAL BOUABDALLAH AU CLUB DE PRESSE D'OOREDOO

# Le défi de la transformation digitale en Algérie

***Atteindre une véritable transformation digitale, s'adapter à l'évolution rapide des technologies numériques que connaît le monde aujourd'hui et réaliser une inclusion numérique aux quatre coins de l'Algérie, tels sont les sujets qui ont été abordés lors de la 76e session de formation du club de presse d'Ooredoo, organisée jeudi à Alger.***

Intitulée «La transformation digitale en Algérie», cette session de formation, organisée au profit des journalistes, a été animée par l'expert en transformation digitale et cybersécurité, Djallal Bouabdallah, qui a évoqué l'importance de la numérisation visant à convertir les données analogiques en format numérique. Ceci est la première étape sur la voie de la transformation numérique, en sus de la digitalisation, qui sert à automatiser le processus métier pour, finalement, atteindre la transformation digitale en exploitant les données numérisées afin de créer de la valeur ajoutée.

S'appuyant sur des données chiffrées, le conférencier a indiqué que l'Algérie, qui se caractérise par sa grande superficie ainsi que par sa population jeune et connectée, s'appuie pour la numérisation sur le soutien des pouvoirs publics, et ce à travers la mise en place d'un cadre juridique adéquat permettant cette transformation digitale, laquelle touche divers secteurs tels que l'éducation, la santé et le commerce.

Djallal Bouabdallah a ensuite abordé les perspectives et l'état actuel de la transformation digitale en Algérie, notamment en termes d'infrastructures numériques, les start-up, la formation dans le numérique, l'adoption des TIC et de la cybersécurité, ainsi que les principaux points entravant l'écosystème numérique tels que le coût et l'instabilité des infrastructures techniques.



*Djallal Bouabdallah et Ramdane Djazaïri.*

En outre, l'expert a mis en avant «l'importance de gagner la confiance des citoyens envers les outils technologiques, à travers le travail de sensibilisation que font les journalistes, en sus de la critique constructive», a-t-il souligné.

De son côté, le directeur opérationnel des relations publiques d'Ooredoo, Ramdane Djazaïri, a indiqué : «Dans la 76e formation, on voulait initier les journalistes aux concepts et aux enjeux de la transformation digitale, surtout que cette dernière est incluse dans tous les domaines stratégiques». Il a cité, à ce titre, l'économie, l'éducation et la recherche scientifique. Il a affirmé que «certes, l'Algérie a connu une évolution remarquable dans le processus de la numérisation, notamment dans le domaine judiciaire et universitaire, cependant, des mesures sont également recommandées pour inclure d'autres secteurs».

Il a rappelé, par la même occasion, le lancement du prix «Media Star» pour les journalistes.

**Rim Boukhari**

## PARTENARIAT ÉTRANGER

# Sonelgaz en quête de nouvelles opportunités

**LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR** général (PDG) du groupe Sonelgaz, Mourad Adjal a reçu, jeudi à Alger, le directeur général de la société El Sewedy Electric Algeria en sus d'une délégation de la compagnie allemande Neuman & Esser, avec lesquels il a examiné les voies et moyens de renforcer les partenariats étrangers de Sonelgaz. C'est ce qu'a indiqué le groupe public dans un communiqué.

Dans le cadre du développement des partenariats étrangers de Sonelgaz et du renforcement de sa position économique à l'échelle internationale et continentale, Adjal a reçu le DG de la société El Sewedy Electric Algeria, Mostafa Al Halawani, accompagné d'une délégation des responsables de la société. La rencontre a permis de passer en revue les voies et moyens de renforcer le partenariat entre le groupe public et la société El Sewedy spécialisée dans la fabrication des équipements électriques, selon Sonelgaz. Dans ce sillage, Al Halawani s'est félicité du haut niveau de coordination et des efforts consentis ces deux dernières années par les cadres de Sonelgaz, sous la direction de son PDG, Mourad Adjal, a précisé le communiqué.

Il a salué également l'intérêt accordé par la Sonelgaz à l'augmentation du taux d'intégration, ce qui a permis, selon lui, d'ouvrir de larges perspectives aux investisseurs locaux et étrangers en Algérie.

En outre, Al Halawani a souligné la volonté du groupe égyptien d'élargir le partenariat avec le groupe Sonelgaz à travers la présentation de nombre de mégaprojets à même de «conforter la place de Sonelgaz tant au plan continental qu'européen».

Pour sa part, Adjal s'est dit satisfait du niveau de partenariat avec le groupe El Sewedy, affirmant que Sonelgaz ouvre ses portes à tous les investisseurs sérieux.

En ce qui concerne les projets proposés par la partie égyptienne, Adjal a estimé qu'il est nécessaire de les présenter et de les examiner lors de séances de travail spéciales, pour prendre les décisions adéquates à leur sujet, conformément aux exigences du marché algérien et de Sonelgaz.

A cette occasion, le PDG de Sonelgaz a demandé au responsable de la société El Sewedy Electric Algeria, d'assurer les commandes relatives aux câbles de 220 kilovolts et aux accessoires dans les meilleurs délais, en vue de permettre aux sociétés du groupe Sonelgaz de mettre en œuvre nombre de ses projets énergétiques, laquelle demande a été approuvée par Al Halawani, en soulignant qu'il veillera personnellement à assurer les produits dans les délais fixés.

Dans une autre réunion, le PDG de Sonlegaz a reçu une délégation de la société Neuman & Esser présidée par le directeur des ventes pour la région Afrique, Jiri Rus. La rencontre, qui s'est déroulée en présence de nombre de cadres dirigeants de la société allemande au siège de Sonelgaz, a permis d'examiner les opportunités de partenariat et d'investissement entre les deux sociétés en matière d'équipements énergétiques, de solutions technologiques et de développement de l'hydrogène.

A cette occasion, Adjal s'est félicité de la coopération avec la société allemande, saluant les relations privilégiées entre les deux pays.

De son côté, la partie allemande a fait part du grand intérêt du groupe Neuman & Esser pour la coopération avec Sonelgaz, à travers la mise en œuvre de projets communs solides, notamment à la faveur du climat stable et propice à l'investissement en Algérie. Une séance de travail s'est tenue ensuite, entre nombre de cadres dirigeants de Sonelgaz et des membres de la délégation a permis d'examiner les domaines de coopération entre les deux parties.

**R. M.**

CONSOMMATION DE DROGUE CHEZ LES JEUNES

# Appel au renforcement des stratégies préventives

*Le président du Conseil supérieur de la jeunesse (CSJ), Mustapha Hidaoui, a lancé un appel pour la mise en place de stratégies de prévention plus efficaces contre la propagation du fléau de la drogue chez les jeunes.*

Lors d'une journée d'étude baptisée «Drogues et jeunesse : défis et solutions», qui s'est tenue, jeudi à Biskra, M. Hidaoui a plaidé en faveur de l'adoption d'une approche préventive rigoureuse afin d'endiguer la propagation alarmante de ce phénomène.

Il a aussi mis en évidence l'importance cruciale de réévaluer les stratégies existantes et de promouvoir des initiatives plus efficaces et mieux coordonnées dans la lutte contre ce fléau. Il a affirmé qu'»il est nécessaire d'examiner les mesures prises pour lutter contre ce phénomène dans le cadre d'un système national de prévention incluant toutes les parties pour protéger les jeunes», ajoutant que «cette démarche est essentielle pour assurer une protection adéquate des jeunes et pour identifier les lacunes dans la lutte contre la drogue».

A cet égard, il a fait part de la volonté du CSJ de constituer un apport important dans la lutte contre ce fléau qui cible les jeunes. En outre, M. Hidaoui a déclaré qu'il était «nécessaire d'exhorter à l'implication de tous les acteurs dans les campagnes de sensibilisation qui ciblent l'élément humain en tant que composante essentielle de la structure sociétale».


*Le président du CSJ, Mustapha Hidaoui.*

Il a ainsi mis en lumière l'importance des campagnes de sensibilisation dans cette lutte. Il a insisté sur leur capacité à éclairer les jeunes sur les dangers de la drogue et à les guider vers des choix de vie sains.

Toutefois, il a également exprimé des réserves quant à l'efficacité des campagnes de sensibilisation circonstancielles, déplorant leur coordination souvent défaillante. Il a relevé la nécessité d'«abandonner ces campagnes de sensibilisation circonstancielles». M. Hidaoui a souligné, dans ce contexte, que «l'évocation du phénomène de la drogue implique d'aborder le phénomène en profondeur et d'engager tous les acteurs de la société civile et l'ensemble des institutions pour faire face à la menace de ce fléau, en lançant des campagnes de sensibilisation et en évaluant le résultat de ces campagnes pour déterminer si elles ont obtenu les résultats escomptés». C'est ainsi que les campagnes de sensibilisation seront efficaces et représenteront un pilier essentiel dans la lutte contre la drogue.

Leur capacité à informer, éduquer et prévenir devient un outil inestimable dans la protection des jeunes contre les pièges de la toxicomanie et dans la promotion d'une société plus saine et plus consciente.

De plus, ces initiatives jouent un rôle crucial en empêchant la consommation de drogue avant même qu'elle ne commence, et ce en ciblant les jeunes et en leur fournissant une éducation précoce sur les dangers de la drogue. Ces campagnes contribuent à renforcer leur résilience et leur capacité à résister aux influences néfastes de leur environnement.

Les campagnes de sensibilisation visent également à fournir des ressources et des solutions pratiques pour ceux qui luttent contre la dépendance ou qui sont susceptibles d'y succomber. Ainsi, en mettant en avant les services de soutien disponibles, en offrant des conseils sur la gestion du stress et des pressions sociales, ainsi que des alternatives positives, ces campagnes ouvrent des portes vers un chemin plus sain et plus éclairé.

Par ailleurs, le ministre de la Santé, Abdelhak Saïhi, lors de son intervention à l'occasion de cette journée, a déclaré que «ce fléau qui ronge la société est pris à bras le corps par l'Etat, qui prend en charge les jeunes souffrant d'addiction à la drogue». Il a affirmé que les pouvoirs publics ont mis en place cinq centres de lutte contre la toxicomanie au niveau national, ajoutant que ces centres seront bientôt renforcés par d'autres structures.

Il convient de noter que la rencontre a été marquée par de nombreuses interventions autour des ravages de la drogue dans la société ainsi que des témoignages de jeunes ayant vécu le phénomène de l'addiction aux produits stupéfiants.

Cette rencontre d'une journée était organisée par le CSJ, en présence de représentants de plusieurs institutions officielles telles que les ministères de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, de l'Education nationale, de la Santé, et de la Justice, ainsi qu'un certain nombre d'acteurs d'associations locales et plus de 200 jeunes de différentes régions du pays.

**Sihem Bounabi**

DES PÔLES DE SANTÉ POUR LES RÉGIONS DU SUD

# Renforcer l'accessibilité aux soins

**LE MINISTRE** de la Santé, Abdelhak Saïhi, a affirmé que la mise en place de pôles de santé est l'un des mécanismes essentiels pour répondre aux besoins médicaux des régions du Sud.

Le ministre a assuré que ces pôles, développés en collaboration avec les centres hospitalo-universitaires du Nord, visent à garantir une prise en charge autonome dans toutes les spécialités médicales, et ce afin d'assurer une continuité des services sans recourir à l'envoi de spécialistes dans le cadre du service civil, a-t-il indiqué dans son allocution prononcée, jeudi dernier, à l'occasion d'une rencontre nationale sur l'élaboration d'un guide des pôles d'activités médicales à l'Institut national supérieur de formation paramédicale de Biskra.

M. Saïhi a tenu à souligner l'engagement de son département à rapprocher les services de santé du citoyen, conformément aux directives du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, en vue de fournir un service de santé de qualité à tous les citoyens, où qu'ils se trouvent en Algérie. Il a souligné, dans le même contexte, que le but du développement des pôles de santé vise à créer des structures autonomes se suffisant à elles-mêmes, dans toutes les spécialités médicales, pour prendre en charge les patients et assurer la continuité du service, et ce en substitution de l'envoi d'un spécialiste dans le cadre du service civil.

Le ministre a, en outre, mis en avant les efforts développés par son secteur afin de former des médecins généralistes et spécialistes originaires du Sud. Ces médecins, qui seront déployés dans les établissements de santé de la région, contribueront ainsi à renforcer les ressources médicales locales dans le cadre d'un contrat de 6 ans. L'objectif est de former 200 médecins par an pendant les cinq prochaines années. Il a d'ailleurs annoncé la prochaine sortie d'un premier groupe de 146 médecins.

Les participants à cette rencontre ont souligné l'importance de la vision de création de pôles de santé pour exploiter les compétences locales et bénéficier des expériences des professionnels du secteur. Les recommandations issues de cet événement ont souligné les points forts nécessaires pour garantir le succès de cette initiative.

Par ailleurs, lors de sa visite de travail et d'inspection dans cette wilaya, le ministre a souligné l'impact des projets de développement des structures sanitaires sur le positionnement de la région comme un pôle de santé d'excellence.

Cette initiative s'inscrit dans le cadre des priorités présidentielles visant à améliorer le système de santé en Algérie et à assurer une couverture sanitaire optimale dans toutes les wilayas.

Au cours de cette visite, M. Saïhi a présidé la cérémonie de pose de la première pierre de plusieurs projets, notamment une unité d'urgences médicales de 30 lits dans la commune de Doucen, deux hôpitaux de 120 lits, un hôpital Mère et enfants d'une capacité de 80 lits au chef-lieu de wilaya, un hôpital de 60 lits et un institut supérieur de formation paramédicale dans la commune de Sidi Khaled.Deux centres de néphrologie et de dialyse, le fruit d'investissements privés, ont été mis en service par le ministre dans les communes d'Ouled Djellal et de Sidi Khaled, où les patients souffrant d'insuffisance rénale pourront recevoir les soins appropriés.

Au nouveau pôle urbain de Biskra, le ministre a inspecté le chantier de réalisation d'un hôpital de 240 lits, s'enquérant, notamment, de l'avancement des travaux. Il a demandé, dans ce contexte, aux responsables concernés d'accélérer le rythme du chantier et de doubler les heures de travail pour livrer le projet le plus rapidement possible.

**Sihem B.**

MÉDÉA

# Réouverture des marchés à bestiaux

**APRÈS** une fermeture de près d'un mois pour des raisons liées à la protection du cheptel contre la fièvre aphteuse, qui s'est déclarée dans plusieurs régions du pays, autorisation est donnée par le wali pour la réouverture de tous les marchés à bestiaux sur l'ensemble du territoire de la wilaya.

En effet, ladite autorisation est accordée par arrêté du wali n°169 du 24 /01/2024 portant réouverture des marchés à bestiaux au niveau de la wilaya à compter du 25/01/2024 pour le seul cheptel ayant déjà été vacciné contre l'épizootie de fièvre aphteuse, est-il précisé.

La mesure vient en application de la correspondance du ministère de l'Agriculture et du développement rural n° 187 du 22/01/2024 ayant pour objet la réouverture des marchés à bestiaux et sur proposition du directeur des services agricoles de la wilaya de Médéa.

Pour permettre aux fellahs de se conformer à l'obligation de vaccination de leur bétail, la direction des services agricoles a prévu de renforcer les contrôles vétérinaires et le système de sécurité par l'intermédiaire de brigades d'intervention qui resteront à disposition tout au long de la durée de l'ouverture du marché.

Il est rappelé aux éleveurs que pour l'introduction de leur cheptel aux marchés est assujettie à la présentation d'un certificat de vaccination accompagné d'un certificat sanitaire pour le transport de leur bétail et qu'il est exigé leur vaccination avant leur retour, est-il indiqué.

Il faut rappeler que par arrêté n° 1500 du 24 décembre 2023, il a été ordonné la fermeture temporaire des marchés à bestiaux «dans le cadre des mesures préventives de lutte contre la fièvre aphteuse sur toute l'étendue du territoire de la wilaya», suite à l'instruction du ministère 1424 du 20/12/2023 portant campagne urgente de vaccination contre la fièvre aphteuse.

**Nabil B.**

# Indicateurs financiers de l'économie algérienne- taux de croissance, inflation, cotation du dinar, réserves de change 2001/2023 et les perspectives



**Professeur des universités, expert international Dr Abderrahmane MEBTOUL**

Mais l'on ne doit pas confondre la monnaie numérique avec les crypto-monnaies qui circulent sur Internet hors de toute institution bancaire, ne reposant pas sur un tiers de confiance, comme une banque centrale, n'ayant pas d'autorité centrale d'émission ni de régulation. Pour l'instant, aucun bilan n'a été révélé sur le montant de la sphère informelle que l'on a pu intégrer, sinon que selon l'ABEF jusqu'au 31 décembre 2022, plus de 594 milliards de dinars [presque 4 milliards d'euros] ont été collectés par les banques algériennes dans le cadre de la finance islamique ; cinquièmement , beaucoup d'Algériens et d'étrangers utilisent le marché parallèle pour le transfert de devises, puisque chaque algérien a droit à 7200 euros par voyage transféré, utilisant leurs employés algériens pour augmenter le montant, assistant certainement, du fait de la méfiance, à une importante fuite de capitaux de ceux qui possèdent de grosses fortunes ; sixièmement pour se prémunir contre l'inflation, et donc la détérioration du dinar algérien, l'Algérien est en train de déthésauriser accroissant la masse monétaire en circulation et septièmement, pour lutter contre l'inflation et donc la dépréciation de leurs actifs, les ménages placent leur capital-argent dans l'immobilier, des biens durables à forte demande comme les pièces détachées facilement stockables, l'achat d'or ou de devises fortes.

3. Quelles perspectives pour l'économie algérienne ? Le pouvoir d'achat des citoyens est fonction de la création de la valeur ajoutée interne qui contribue à la stabilité du dinar mais également celle du dollar par rapport à l'euro. Si la valeur du dollar US augmente par rapport à celle de l'euro, la capacité d'importation de l'Algérie augmente, et si la valeur du dollar US baisse, le pouvoir d'achat des recettes d'exportations se réduit. Cependant, il y a lieu d'éviter l'illusion monétaire car la monnaie est avant tout un rapport social, traduisant le rapport confiance Etat/citoyens, étant un signe permettant les échanges ne créant pas de richesses. Au contraire, la thésaurisation et la spéculation dans les valeurs refuges comme l'or, certaines devises ou certaines matières premières sont nocifs à toute économie. Il est démontré que n'existe pas de corrélation entre les pays les plus riches et le niveau des réserves de change et que ce ne sont pas les pays qui ont une balance commerciale équilibrée ou excédentaire qui connaissent un taux de croissance élevé. La richesse de toute nation provient de la bonne gouvernance, d'un afflux important de l'investissement national et étranger créateur de valeur ajoutée reposant sur le travail et l'intelligence et aucun pays ne s'est développé grâce aux mythes des matières premières. Après avoir épuisé ses stocks d'or, avec la découverte de Christophe Colomb, l'Espagne a périclité pendant plusieurs siècles et le régime roumain communiste avait des réserves de change grâce à des restrictions drastiques des importations mais une économie en ruine. Aussi les mesures de la loi de finances 2024 près de 46 milliards de dollars de déficit budgétaire , ne doivent pas accroître l'inflation et donc le niveau du pouvoir d'achat car tout déficit budgétaire accroit l'inflation et c'est une loi universelle.. Outre les factures d'électricité et d'eau, du loyer, on peut se demander comment un ménage qui gagne entre 30.000 et 50.000 DA peut survivre, s'il vit seul, en dehors de la cellule familiale qui, par le passé, grâce au revenu familial, servait de tampon social ? Mais attention à la vision populiste : doubler les salaires sans contrepartie productive entraînerait une dérive inflationniste, un taux supérieur à 20% qui pénaliserait les couches les plus défavorisées, l'inflation jouant comme redistribution au profit des revenus spéculatifs. . D'où l'importance de la rationalisation des choix budgétaires où l'Etat doit donner l'exemple en réduisant son train de vie. On ne décrète pas la création d'entreprises facteur de création d'emplois, ne devant pas confondre le tout-Etat avec l'importance de l'Etat régulateur stratégique en économie de marché, devant tenir tenant compte de l'innovation destructrice, en ce monde turbulent et instable pour reprendre l'expression du grand économiste Joseph Schumpeter. Aussi, pour un développement durable, s'impose pour l'Algérie la concrétisation des réformes institutionnelles et économiques, nécessitant une mobilisation générale, un large front national tenant compte des différentes sensibilités et un discours de vérité pour un sacrifice partagé. La nouvelle politique économique en Algérie doit s'articuler autour de trois axes directeurs : Premièrement, la forte croissance peut revenir, mais cela suppose la conjugaison de différents facteurs : une population active dynamique, un savoir, le goût du risque et des innovations technologiques sans cesse actualisés, le combat contre toute forme de monopole néfaste, une concurrence efficace, un système financier rénové capable d'attirer du capital et une ouverture à l'étranger. Retarder les réformes ne peut que conduire à l'appauvrissement une perte de confiance en où l'Algérie n'aura plus les moyens de préparer ces réformes et vivra sous l'emprise de la peur, voyant partout des menaces où les autres voient des chances. Deuxièmement, la majorité des Algériens, doivent savoir que l'avenir de l'emploi et de leur pouvoir d'achat n'est plus dans la fonction publique, et que celui des entreprises n'est plus dans les subventions à répétition. L'essentiel de l'action est entre les mains des Algériens, qui devront vouloir le changement et partager une envie d'avenir, d'apprendre davantage, de s'adapter, de travailler plus et mieux, de créer, de partager, d'oser. La nature du pouvoir doit également changer supposant une refonte progressive de l'Etat par une réelle décentralisation autour de grands pôles économiques régionaux, impliquant qu'il passe de l'Etat gestionnaire à l'Etat régulateur, conciliant les coûts sociaux et les coûts privés étant le cœur de la conscience collective, par une gestion plus saine de ses différentes structures .Troisièmement .l'Algérie en ce mois de janvier 2024, a de larges manouvres pour réaliser une transition hors rente dans le cadre des valeurs internationales. Pour s'inscrire dans la croissance mondiale, l'Algérie doit rénover sa gouvernance et mettre en place une véritable économie de la connaissance, entre 2025/2030 /2035 l'intelligence artificielle risque de bouleverser la structure des emplois traditionnels qui risquent de disparaître à plus de 70%. d'où l'urgence une profonde réforme de l'éducation du primaire au supérieur en passant par la formation professionnelle. Il s'agira de développer le savoir de tous, de l'informatique au travail en équipe, de l'arabe, du français, du chinois à l'anglais, du primaire au supérieur, de la crèche à la recherche. Il faut éviter une erreur fondamentale dans la politique éducative d'un pays, vision de court terme en privilégiant uniquement la recherche appliquée, la recherche théorique étant le fondement de l'innovation. Aussi, malgré un endettement faible 1,6% environ du PIB et des réserves de change appréciables, le caractère social de l'Etat ne doit pas reposer sur la rente des hydrocarbures et des versements de salaires ou de subventions sans contreparties productives mais sur le travail et l'intelligence en conciliant l'efficacité économique et une profonde justice sociale pour la nécessaire cohésion sociale à laquelle je suis profondément attachée.

*ademmebtoul@gmail.com*

POUR ESPIONNAGE

# La Chine condamne un Britannique à cinq ans de prison

*La Chine a indiqué hier, qu'elle avait condamné un ressortissant britannique à cinq ans de prison pour espionnage, une affaire vieille de quelques années mais seulement révélée publiquement cette semaine.*

Un tribunal de Pékin a condamné en première instance en 2022 un Britannique pour avoir «illégalement acquis et transmis des renseignements» pour le compte d'acteurs situés «à l'extérieur des frontières» de la Chine continentale, a indiqué ce 26 janvier lors d'un point presse régulier Wang Wenbin, porte-parole du ministère chinois des Affaires étrangères, en réponse à une question sur un article du Wall Street Journal. Il a précisé que la peine avait été confirmée en appel en septembre dernier. Wang Wenbin a assuré que le tribunal avait jugé l'homme d'affaires en «stricte conformité avec la loi» et avait «pleinement» garanti les droits de l'accusé. Le porte-parole de la diplomatie chinoise a indiqué que des responsables britanniques avaient pu rendre visite à Ian Stones et assister à son procès. «La Chine est un État de droit», a déclaré Wang Wenbin. Le quotidien américain Wall Street Journal a évoqué pour la première fois le cas de Ian Stones, un homme d'affaires britannique, dans un article le 25 janvier. Le journal, sur la base de déclarations de sa famille et d'autres sources, affirme qu'il a «disparu» en 2018 après avoir travaillé durant plusieurs décennies en Chine. «Les organes judiciaires veillent strictement à ce que les affaires soient traitées conformément à la loi et protègent les droits et intérêts légitimes des parties chinoises et étrangères», a précisé Wang Wenbin. Depuis plusieurs mois, Londres et Pékin se renvoient des accusations d'espionnage. Le gouvernement britannique a averti que les espions chinois ciblaient de plus en plus de fonctionnaires. Un chercheur au Parlement britannique a récemment nié avoir espionné pour le compte de Pékin. La Chine accuse les capitales occidentales d'espionnage La Chine a fait état de plusieurs autres affaires d'espionnage présumé au cours des derniers mois. L'agence de renseignements chinoise a déclaré début janvier que le directeur d'une société de conseil étrangère était accusé d'espionnage pour le compte du service de renseignements extérieurs britannique, le MI6. En mai, la Chine a condamné John Shing-wan Leung, un citoyen américain, à la prison à vie pour espionnage. En octobre, les autorités ont rendu publique l'affaire d'un autre espion présumé, accusé d'avoir envoyé plusieurs documents secrets et classifiés aux États-Unis. L'an passé, la Chine a également effectué des perquisitions dans une série de grandes sociétés de conseil et de recherche. En mai 2023, Pékin a déclaré avoir perquisitionné les bureaux de la société de conseil américaine Capvision afin de préserver ses «intérêts en matière de sécurité nationale». Le mois précédent, la Chine avait également interrogé le personnel de la succursale à Shanghai d'une autre société de conseil américaine, Bain. Le gouvernement américain et ses chambres de commerce ont déclaré que ces perquisitions sapaient la confiance des investisseurs et des entreprises étrangères en Chine.




**R. I.**

## GAZA

### La CIJ ordonne à Israël de cesser de cibler les civils

**LA COUR** internationale de justice (CIJ) a ordonné à l'entité sioniste, hier, de garantir en urgence, l'acheminement des aides humanitaires sans obstacles aux profits des habitants de Gaza, de sanctionner les responsables sionistes incitant à des actes de génocide et de cesser de cibler des civils et des infrastructures de base. L'organe judiciaire principal des Nations unies, a jugé que l'Etat hébreu devait permettre l'accès à l'aide humanitaire à Gaza et empêcher toute incitation possible au génocide.
Israël doit prendre «des mesures immédiates et efficaces pour permettre la fourniture des services de base et de l'aide humanitaire dont les Palestiniens ont un besoin urgent pour faire face aux conditions de vie défavorables auxquelles sont confrontés les Palestiniens», a statué la Cour internationale de justice (CIJ). La plus haute juridiction de l'ONU a aussi déclaré qu'Israël devait empêcher toute incitation possible au «génocide», en rendant une décision historique dans une affaire qui a attiré l'attention du monde entier. Israël doit prendre «toutes les mesures en son pouvoir pour prévenir et punir l'incitation directe et publique à commettre le génocide», a affirmé la Cour internationale de justice (CIJ), qui siège à La Haye. L'Afrique du Sud a salué une «victoire décisive pour l'État de droit international et une étape importante dans la quête de justice pour le peuple palestinien», à l'issue de l'audience de la CIJ à La Haye. Le ministère des Affaires étrangères, dans son communiqué, estime que la Cour «a déterminé que les actions d'Israël à Gaza sont plausiblement génocidaires et a indiqué des mesures provisoires sur cette base», la remerciant «pour sa décision rapide». La procédure a été intentée par l'Afrique du Sud, qui affirme qu'Israël viole la Convention des Nations unies sur le génocide de 1948, établie au lendemain de la Seconde guerre mondiale et de l'Holocauste. R. I.

RETRAIT DE LA COALITION INTERNATIONALE EN IRAK

# Bagdad et Washington vont ouvrir des négociations

**LA DIPLOMATIE** irakienne a annoncé ce 25 janvier que l'Irak et les États-Unis allaient lancer des négociations portant sur un potentiel retrait des troupes de la collation anti-Daech dirigée par Washington. Le Premier ministre irakien a fait savoir à plusieurs reprises que le départ des forces étrangères était «une nécessité». L'Irak et les États-Unis vont lancer des discussions qui devraient déboucher sur un «calendrier précis» déterminant «la durée de la présence» de la coalition internationale antidjihadiste et devant initier «une réduction progressive» de ses effectifs, a annoncé ce 25 janvier la diplomatie irakienne. Des «groupes de travail» dans le cadre d'une «commission militaire» conjointe vont notamment évaluer le «danger» posé par le groupe djihadiste État islamique (EI) «et cela en vue de réaliser ce calendrier précis», a précisé le ministère irakien des Affaires étrangères. Le secrétaire américain à la Défense, Lloyd Austin, a confirmé que la commission militaire serait lancée «dans les prochains jours», a rapporté CNN. La veille, un article de Reuters relatait que Washington était prêt à «entamer des négociations sur la fin» de la coalition internationale en Irak «et sur la manière de la remplacer par des relations bilatérales». L'agence de presse britannique révélait que l'ambassadrice américaine en Irak Alina Romanowski avait transmis le 23 janvier un message en ce sens au ministre irakien des Affaires étrangères Fouad Hussein. «Ce faisant, les États-Unis ont abandonné les conditions préalables selon lesquelles les attaques contre eux par des groupes militants irakiens soutenus par l'Iran en Irak devraient d'abord cesser, ont indiqué trois sources», toujours selon Reuters. Pour sa part le gouvernement de Bagdad a déclaré qu'une lettre «importante» avait été remise et que le Premier ministre l'étudierait attentivement. Selon la même source, «les négociations devraient durer plusieurs mois avec une issue incertaine et aucun retrait des troupes américaines imminent», a encore précisé l'agence. Washington et Bagdad auraient convenu «l'année dernière» d'entamer des négociations sur la présence militaire américaine, stipule CNN, mais la guerre à Gaza serait venue impacter le processus. Depuis, les bases américaines en Syrie et en Irak sont régulièrement prises pour cible par des milices plus ou moins affiliées à Téhéran. Avec le conflit opposant le Hamas et l'armée israélienne, les soldats américains ont été pris pour cible plus de 150 fois. En réponse, des frappes américaines ont visé le 24 janvier les Brigades du Hezbollah, faction affiliée aux anciens paramilitaires du Hachd al-Chaabi, dans le secteur de Jurf al-Sakhr à une soixantaine de kilomètres au sud de la capitale Bagdad, ainsi que dans la région d'Al-Qaïm, à la frontière avec la Syrie voisine. Les bombardements dans le secteur d'Al-Qaïm ont fait deux morts et deux blessés. Washington a de surcroît revendiqué la frappe qui a tué le 4 janvier, dans la capitale irakienne, un cadre de la milice Harakat al-Nujaba. Le Premier ministre Mohammed Chia al-Soudani avait alors réagi en affirmant le 5 janvier «sa position ferme et de principe visant à mettre fin à l'existence de la coalition internationale une fois que les justifications de son existence auront pris fin», a rapporté le média irakien Al-Hora. Il avait également réitéré sa demande lors du sommet économique de Davos. Il a estimé que mettre un terme à la mission de ces troupes étrangères était «une nécessité» pour la sécurité et la stabilité» du pays. Les États-Unis maintiennent encore 2 500 soldats en Irak. Plusieurs centaines de militaires d'autres pays, principalement européens, sont également présents sur le territoire irakien dans le cadre de cette coalition dirigée par Washington.

**R. I.**

LA FAF A APPAREMMENT PARLÉ TROP VITE SUR LE DÉPART DE BELMADI

# Séparation à l'amiable, dites-vous ?

*Le président de la Fédération algérienne de football (FAF) Walid Sadi, qui a annoncé mercredi avoir trouvé un accord avec le sélectionneur national Djamel Belmadi pour une séparation à l'amiable, au lendemain de l'élimination au premier tour de la CAN-2023 (reportée à 2024) en Côte d'Ivoire (13 janvier- 11 février) a-t-il menti lorsqu'il s'adressera à l'opinion sur le sujet ? On peut le croire même si le mot paraît très fort, l'intéressé s'étant précipité avant de régler un problème qui prend des proportions inattendues.*

**Par Azouaou Aghiles**

Quelqu'un devait bien payer le prix d'une élimination suivie d'un tollé populaire généralisée. C'est bien sûr le sélectionneur Djamel Belmadi, le premier à réagir à un échec, son échec, qu'il disait assumer non sans avertir qu'il ne ferait part de sa décision concernant son avenir qu'une fois de retour à Alger où il comptait « laver le linge sale en famille » même si des fuites l'annonçaient partant ou démissionnaire comme il en aurait discuté dans l'intimité du vestiaire, considérant que ses joueurs étaient les premiers à devoir le savoir. Au pays, les évènements vont se précipiter, les choses se corser après la réunion justement relative à « un accord trouvé pour la résiliation du contrat liant l'entraîneur avec la FAF pour une séparation à l'amiable. » Suivront naturellement les remerciements d'usage présentés à l'occasion à « Belmadi pour tout ce qu'il a donné », non sans lui souhaiter « bon courage dans la suite de sa carrière » comme on pouvait le lire sur le compte officiel X (ex-Twitter) du même Walid Sadi lequel va se fendre, comme l'ensemble des joueurs, le capitaine Mahrez en tête, en plates « excuses aux fans de l'E.N et au peuple algérien, pour le visage affiché par les joueurs durant la compétition et cette élimination prématurée dès le premier tour. Nous n'avons pas lésiné sur les efforts en garantissant toutes les conditions



nécessaires pour permettre à nos joueurs de se distinguer et d'atteindre notre objectif (…) Encore une fois, nous demandons pardon (c'est la moindre des politesses, ndlr) aux millions d'Algériens qui aiment leur équipe ». Une page venait de se tourner, d'autant qu'après « cette débâcle », le patron de Dely Brahim a promis, pour calmer les esprits, « un changement radical au niveau de l'équipe nationale (…) Nous promettons à nos supporters que tout ce qui s'est passé est le début d'un changement en profondeur qui sera opéré. Ce sera une véritable révolution au niveau de l'équipe nationale, dans le but de garantir un environnement propice et exemplaire pour le travail et reconstruire sur cet échec afin de reprendre notre place sur le plan continental et international. » Il ne restait plus à Belmadi que de préparer ses valises et se retirer dans la « dignité » dès lors que son départ, ainsi que celui de son staff, a été « officialisé ». Sans anicroches semblait-il. Sauf qu'il y a un hic, que la situation ne serait pas aussi simple en interne. Sur fonds d'un bras de fer qui ne dit pas son nom sur le plan administratif. Le doute qui s'installe à nouveau et point de « rupture à l'amiable » puisque dans l'avion en direction d'Alger, Belmadi aurait bien réfléchi et fait machine arrière. Tiré le frein à main concernant la fin de sa collaboration avec la Faf. Walid Sadi a-t-il parlé trop vite ? Menti même à l'opinion en se précipitant sur les réseaux sociaux au lieu d'en référer à son Bureau Fédéral pour, comme la réglementation l'exigerait, pour la prise d'une décision ne pouvant être que collégiale ? Précipitation, peut-être, mensonge, on ne pourrait le penser. Sauf qu'il y a un mais. Un gros problème dès lors que Belmadi et ses adjoints se seraient ravisés avec un gros rétropédalage suite à la publication par trop hâtive de son employeur, jugeant sa proposition (une rupture de contrat avec une indemnité de deux mois de salaire) inappropriée, et réclamant par conséquent, ni plus ni moins, que « le paiement de l'intégralité de son contrat qui court jusqu'en 2026 ». Une somme évidemment jugée colossale par la Faf qui se plaint, en outre, de graves problèmes financiers. Qu'elle est, donc, dans l'impossibilité d'honorer. Ira-t-on jusqu'à un « recours » à la Fifa que certaines sources croient plausible tant la relation entre les deux parties s'est « dégradée », tout « dialogue rompu » ? Difficile de répondre ni de connaître le vrai du faux. En attendant des clarifications de la cellule de communication de la Faf, restée jusque-là curieusement absente, les rumeurs iront s'amplifiant. Malheureusement pour l'opinion qui ne sait plus à quel saint se vouer. Ni qui croire . . . **A.A**

CAN-2023 (ROUND- UP, PREMIER TOUR):

# La Côte d'Ivoire miraculée, la Namibie et la Mauritanie dans l'histoire

**LE PREMIER** tour de la 34e édition de la Coupe d'Afrique des nations CAN-2023 (reportée à 2024), clôturée mercredi soir, a permis à la Côte d'Ivoire, pays hôte, de se qualifier miraculeusement aux 1/8es de finale. Mention spéciale pour la Namibie et la Mauritanie qui signent une qualification historique au prochain tour. Les «Eléphants», vainqueurs en match d'ouverture face à la Guinée-Bissau (2-0), ont chuté à deux reprises : face au Nigeria (0-1), puis sévèrement face à la Guinée-équatoriale (0-4). Avec trois points au compteur, les Ivoiriens n'avaient plus le destin entre les mains pour espérer se qualifier parmi les quatre meilleurs troisièmes. La défaite de la Zambie (Gr.F) mercredi sur le score de 1-0, a propulsé les coéquipiers de Seko Fofana au tour suivant. Mardi, la Fédération ivoirienne (FIF) a annoncé le limogeage du sélectionneur français Jean-Louis Gasset. A l'instar de la Côte d'Ivoire, l'Egypte, sept fois championne d'Afrique, a dû attendre son dernier match face au Cap-Vert (2-2) pour valider, dans la douleur son ticket au prochain tour, avec trois points au compteur. Les «Pharaons», privés de leur capitaine Mohamed Salah, forfait pour le reste du tournoi pour blessure, doivent une fière chandelle au Mozambique, qui a tenu en échec le Ghana (2-2), grâce à deux buts marqués dans le temps additionnel. Un résultat synonyme d'élimination précoce pour les « Black Stars», quatre fois champions d'Afrique. La surprenante équipe du Cap-Vert a déjoué tous les pronostics en terminant en tête du groupe B face à deux anciens champions d'Afrique. Le Sénégal, tenant du titre, peut se targuer d'être la seule à avoir fait le plein lors de la phase de groupes. Les «Lions de la Teranga» ont bouclé le premier tour en dominant la Guinée (2-0), après avoir disposé auparavant de la Gambie (3-0) et du Cameroun (3-1). Dans ce groupe C, deux autres équipes se sont qualifiées : le Cameroun, difficile vainqueur face à la Gambie (3-2), et la Guinée en tant que l'un des meilleurs troisièmes.

### L'ALGÉRIE ET LA TUNISIE PASSENT À LA TRAPPE

La sélection algérienne (Gr.D) s'est fait éliminer sans gloire au premier tour du tournoi pour la deuxième fois de rang après la CAN-2021 au Cameroun. Battus lors du dernier match face à la Mauritanie (0-1), les «Verts» ont terminé bons derniers avec 2 unités. La sensation a été réalisée par la Mauritanie (3e, 3 pts) qui se qualifie aux 1/8es de finale pour la première fois de son histoire, à l'occasion de sa troisième participation (après 2019 et 2021). Les joueurs du sélectionneur Amir Abdou ont signé face aux Algériens leur premier succès en phase finale. Les «Mourabitounes» ont été devancés par l'Angola, leader avec 7 pts, et le Burkina Faso (4 pts). A l'instar de l'Algérie, la Tunisie (Gr.E) est également passée à la trappe en quittant le tournoi prématurément, après son nul face à l'Afrique du Sud (0-0). La Namibie, quant à elle, est entrée dans l'histoire en se qualifiant pour la première fois en tant que meilleur troisième, grâce au match nul décroché face au Mali (0-0). Les «Aigles» maliens terminent leaders avec 5 points devant l'Afrique du Sud (4 pts). Enfin dans le groupe F, la Zambie, championne d'Afrique en 2012, a concédé une grande désillusion en quittant la compétition avec 2 points. Sur le plan des statistiques, la meilleure attaque est détenue par la Guinée-équatoriale avec 9 buts, devant le Sénégal (8 buts), tandis que la meilleure défense revient pour le moment à trois sélections : le Nigeria, le Sénégal, et le Mali avec un seul but encaissé. Au total, 88 buts ont été marqués en 36 matchs joués jusque-là, dont 9 sur penalty soit une moyenne de 2,44/ match. 15 matchs nuls ont été enregistrés dont deux scores vierges (0-0). Le score le plus fréquent est le 1-1 (7 fois). La rencontre la plus prolifique en buts est Guinée-équatoriale - Guinée-Bissau (4-2).

114 cartons jaunes ont été distribués soit plus de 3 cartons par match, contre 4 cartons rouges.

Le capitaine équato-guinéen, Emilio Nsue termine le 1er tour, comme meilleur buteur de la phase de groupes avec 5 réalisations, devant l'international algérien Baghdad Bounedjah et l'Egyptien Mostafa Mohamed qui comptent 3 buts chacun.

## Le programme complet des huitièmes de finale !

**LA PHASE** de poules de la Coupe d'Afrique des nations a livré son verdict ultime ce mercredi soir en Côte d'Ivoire. Miraculés, les Eléphants seront bien des huitièmes de finale, comptant parmi les meilleurs troisièmes de groupe à l'instar de la Guinée, de la Mauritanie et de la Namibie. Après deux jours de relâche, ces huitièmes se joueront du samedi 27 au mardi 30 janvier. La première affiche mettra aux prises l'Angola et la Namibie ; la dernière le Maroc et l'Afrique du Sud.

A noter le choc du lundi 29 janvier entre le Sénégal et la Côte d'Ivoire. Aujourd'hui (Samedi 27 janvier) :

18h : Angola - Namibie
21h : Nigeria - Cameroun

Demain (Dimanche 28 janvier) :

18h : Guinée Équatoriale - Guinée
21h : Égypte - République Démocratique du Congo

**Lundi 29 janvier**

18h : Cap-Vert - Mauritanie
21h : Sénégal - Côte d'Ivoire

Mardi 30 janvier

18h : Mali - Burkina Faso
21h : Afrique du Sud - Maroc

HANDBALL / CAN 2024 OU LA FINALE RÊVÉE . . .

# Egypte- Algérie ou quand les Verts retrouvent leur meilleur ennemi !

*L'équipe nationale algérienne de Handball bat l'équipe du Cap Vert en demis, et s'offre une place en finale de la coupe d'Afrique contre le géant égyptien.*

**Par Rabah Azizi.**

L'équipe algérienne de handball impressionne au cours de la Coupe d'Afrique en Égypte, accédant à la finale avec une performance exceptionnelle. Cette réalisation marque un retour notable des «Verts» à leur niveau d'excellence antérieur, mettant fin à une décennie sans accéder à une finale de CAN depuis l'édition organisée en Algérie en 2014. Le Sept algérien vient de démontrer ainsi sa maîtrise en stoppant net la progression redoutable du Cap-Vert, une équipe qui reste sur une place récente de finaliste. Les Fennecs saisissent au passage l'occasion, en remportant une victoire impressionnante de 32-26 contre les « Tubarões Azuis », grâce à un Ayoub Abdi en très grosse forme et un Khelifa Ghadbane (gardien) impérial. La star Messaoud Berkous a également grandement contribué à cet exploit algérien même si, sous haute surveillance comme il l'était, il n'a pas pu étaler toute sa classe. Les joueurs ont donc eu le mériter de dominer la rencontre de bout en bout. Malgré un petit coup de mou et une baisse d'intensité en deuxième mi-temps, ils arriveront à garder l'avantage et à ne pas se mettre en danger avant de sécuriser définitivement une victoire qui les envoie en finale du prestigieux tournoi africain. D'ailleurs, Farouk Dehili, le tout nouveau sélectionneur national, résume de manière concise la rencontre en affirmant : « Heureusement, tout s'est déroulé comme prévu lors de ces derniers matchs. Nous suivons notre programme en augmentant notre niveau à chaque rencontre. Nous avons maîtrisé notre adversaire, rendant le déroulement du match fluide. En ne laissant aucune option à un adversaire de qualité pourtant, nous avons pu prendre l'avantage et effectuer des rotations au sein de



notre effectif. En anticipant la phase finale, nous avons mis en place des rotations tactiques visant à offrir un répit bien mérité aux titulaires. La finale revêt une signification spéciale pour nous, et notre ambition est de contribuer au bonheur du peuple algérien. C'est l'une de nos aspirations majeures ». Le Sept algérien se trouve à un tournant décisif, prêt à écrire une nouvelle page de sa longue et belle histoire surtout dans ce duel majeur, le sommet des sommets, contre les Pharaons, qui comptent déjà huit couronnes africaines à leur actif. Pour les Guerriers du désert, l'enjeu est de taille, la victoire est impérative pour eux s'ils veulent décrocher leur huitième trophée continental et rejoindre au palmarès leur vis-à-vis du jour. Pour tout dire, les « Fennecs », la confiance enfin retrouvée, devront déployer toute leur stratégie et leur détermination pour créer l'exploit. Chaque action sur le terrain prend une importance cruciale, chaque but peut influencer le cours de l'histoire de cette rencontre épique. Ainsi, la sélection de Farouk Dehili ne se contentera on l'espère pas d'avoir atteint la finale, elle qui se mesure à l'histoire même, cherchant à ajouter une nouvelle éclatante victoire, un autre jalon à son passé déjà glorieux. La scène est prête, le duel de géants passionne car très attendu, et les « Guerriers du Désert » sont prêts à tout pour écrire une nouvelle page dorée dans l'histoire du handball africain. On croise les doigts même si on sait que ce ne sera pas facile face à une véritable forteresse devant son chaud public.

**R.A**

**Aujourd'hui (Samedi 27 janvier) :**
**Finale et match de classement (3e-4e places).**

## LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FÉLICITE LA SÉLECTION NATIONALE DE HANDBALL APRÈS SA DOUBLE QUALIFICATION AU MONDIAL ET LA FINALE DE LA CAN

Le président de la République M. Abdelmadjid Tebboune a félicité jeudi la sélection nationale de Handball pour sa double qualification au Mondial et à la finale du Championnat d'Afrique des Nations 2024. Le président de la République a écrit sur son compte personnel sur les réseaux sociaux : «félicitations à la sélection nationale de handball pour sa double qualification au Mondial et à la finale du Championnat d'Afrique des Nations..Merci pour cet exploit que vous avez offert aux Algériennes et Algériens, ce qui incombe aux responsables concernés de mobiliser présentement et à l'avenir tous les moyens au profit de cette sélection afin qu'elle préserve sa performance .. Je vous souhaite plein succès lors de la finale».

UNE FINALE SUR FOND DE REMAKE :

# Egypte- Algérie : « Comme on se retrouve »

**LE SEPT ALGÉRIEN,** version Dehili, a, quel que soit le résultat de ce énième choc algéro- égyptien qui ne nous rappelle que de bons souvenirs, comme par exemple la période faste, l'ère Derouaz où les Verts écrasaient tout sur leur passage, a fait plus que réalisé l'objectif de se retrouver à un tel stade d'une compétition où l'Afrique du hand ne pouvait que s'incliner devant une classe devant laquelle s'inclinaient, reconnaissant, le continent. Aujourd'hui donc, et du côté de la somptueuse salle omnisports devant le jardin des Pharaons et dont la contenance en terme d'affluence se le dispute à bien des stades de football (on imagine ce que sera l'ambiance et la pression qui sera exercée sur nos joueurs), l'Algérie retrouve sur son chemin une vielle connaissance, pour ne pas dire l'adversaire de toujours à l'heure des sacres. Et cette nouvelle finale, haute en couleurs, devant le N°1 actuel de la discipline en Afrique, ressemblera aux précédentes. Dans le climat électrique qui prévaudra, l'engagement physique et le peu de cadeaux que se feront les deux sélections qui, avec la Tunisie (10 victoires finales et 18 finales disputées !) dominent de la tête et des pieds en trustant les titres. Avec leurs 8 titres, 14 finales, dont la 5e consécutive, s'ils trônent tout en haut de la discipline, sont talonnés de près par les Fennecs qui en comptent 7, soit un deux moins. En faisant les bilans, les trois pays ont connu les sommets du podium à 25 reprises, soit la totalité des titres mis en jeu. Si les hommes à Dehili ne partent pas avec les faveurs des pronostics devant un adversaire de calibre mondial, on peut croire que Berkous et ses camarades ont les armes pour créer la surprise et provoquer le déclic et relancer une discipline qui n'a que trop souffert de l'incompétence de ses dirigeants ces dernières saison.

**Azouaou Aghiles**

## LIGUE 2 AMATEUR (14E JOURNÉE) : LE RC KOUBA CHAMPION D'HIVER, L'OLYMPIQUE AKBOU GARDE LE CAP

**LE RC** Kouba, court vainqueur à domicile devant le WA Boufarik (1-0), s'est assuré le titre honorifique de champion d'hiver du groupe Centre-Ouest de la Ligue 2 amateur de football, à l'occasion de la 14e journée disputée mercredi, également, marquée par la victoire de l'Olympique Akbou solide leader du groupe Centre-Est, contre le HB Chelghoum Laid (2-0). Dans la poule Centre-Ouest, le RC Kouba leader avec 33 points, a confirmé son statut de sérieux candidat à l'accession en fin de saison en s'adjugeant le titre honorifique de champion d'hiver à une journée de la fin de la phase aller, avec une avance de quatre points devant l'ES Mostaganem (29 pts), large vainqueur en déplacement devant l'ASM Oran (3-1). Dans le groupe Centre-Est, le leader et champion d'hiver, l'Olympique Akbou (35 pts) a prolongé sa série d'invincibilité (11 victoires et deux nuls), en enchainant avec un nouveau succès (2-0) obtenu contre le HB Chelghoum Laid, qui glisse à la huitième place avec 18 points. Les poursuivants d'Akbou se sont également illustrés lors de cette avant dernière journée de la phase aller, à l'image du dauphin, le MSP Batna (28 pts), vainqueur à l'extérieur contre la lanterne rouge le MC El Eulma (3-1), ainsi que l'autre club de Batna, le CAB (3e, 27 pts), qui a battu l'E Sour Ghozlane (1-0).

## LIGUE 1 MOBILIS DE FOOTBALL :

La JSK limoge son entraineur portugais Rui Almeida

**LA JS KABYLIE** a décidé de mettre fin aux fonctions de l'entraineur portugais Rui Almeida pour insuffisance de résultats, a indiqué jeudi le directeur sportif Azzedine Ait Djoudi, dans une vidéo postée sur la page Facebook du club. La décision de se séparer du technicien portugais a été prise par le direction du club après «une évaluation objective» de la situation du club depuis l'arrivée de Rui Almeida en octobre 2023. L'intérim sera assuré par Mohamed Lacet et l'entraineur des gardiens Lounes Gaouaoui ainsi que le préparateur physique, en attendant le recrutement d'un nouvel entraineur. Pour rappel, Rui Almeida avait été nommé à la tête de la barre technique de la JSK le 14 octobre 2023 en remplacement de Youcef Bouzidi limogé après 3 journées du championnat de Ligue 1. A la veille de la 15e journée de Ligue 1 Mobilis, la JS Kabylie occupe la 9e place avec 19 points. Elle accueillera l'US Souf samedi à 16h00.

LIGUE 1 MOBILIS (15e JOURNÉE) :

# Une étape favorable à l'USM Alger ?

**PLUSIEURS DUELS** intéressants sont au programme de la 15e journée de Ligue 1 «Mobilis», entamée hier (vendredi) et qui se poursuivra aujourd'hui (samedi) et demain (dimanche), dont les chocs de sommet de tableau USM Khenchela - Paradou AC (joué hier) et CR Belouizdad - JS Saoura (prévu pour demain), entre les deux troisièmes et les deux cinquièmes qui s'affrontent dans des duels directs, au moment où le leader, le MC Alger (hier également), était appelé à effectuer un périlleux déplacement chez le MC Oran : un mal-classé qui a repris des couleurs dernièrement. Après des débuts difficile cette saison, les Rouge et Noir de l'USMA ont aligné cinq victoires consécutives, dont la dernière, mardi, chez l'ES Ben Aknoun, ce qui leur a permis de réaliser une belle remontée au classement général (23 pts). Ainsi, et sur sa bonne lancée, l'USMA peut se permettre de prétendre jouer les premiers rôles, elle aussi, ce qui passe cependant par l'obligation d'enchainer par un autre succès contre le NC Magra, Autre duel intéressant qui vaudra le détour, le choc CR Belouizdad - JS Saoura, entre le champion sortant, qui reçoit l'actuel cinquième, avec lequel il partage actuellement le même classement.

## BISKRA

### 10 projets de réhabilitation des établissements sanitaires

**DANS** le but d'améliorer la prise en charge des malades, la direction de la santé de Biskra a programmé dix projets de réhabilitation d'établissements sanitaires et unités de soins de la wilaya. C'est ce qu'a fait savoir, Salah Mebarki, chef du service de planification et de la population de cette direction.
A ce titre, le même responsable, a indiqué que ces opérations, qui ont nécessité une enveloppe financière de 300 millions DA, concernent la polyclinique de la cité 723 logements du chef-lieu de wilaya, la polyclinique de la commune d'Ain Zaatot et la rénovation du réseau d'assainissement de l'hôpital psychiatrique de la commune de M'chouneche.
Elles portent également sur la requalification des services des urgences médicochirurgicales des deux établissements publics hospitaliers (EPH) de Tolga et du chef-lieu de wilaya, a-t-il ajouté.
Le secteur a également bénéficié d'autres projets de suivi et de réhabilitation du centre de soins Rezig Younès la cité El Alia de Biskra, le centre de soins d'El Houche, la polyclinique de Bouchegroun et les cliniques des deux communes d'El Faydh et Djemora.
La wilaya de Biskra a bénéficié aussi d'un projet de réalisation d'un hôpital de 240 lits au nouveau pôle urbain moudjahid Mohamed Asmani qui se substituera à l'hôpital Hakim Saâdane, en plus d'un hôpital spécialisé en cardiovasculaire (60 lits) et de deux cliniques mère-enfant dans les communes de Zeribet El Oued et Bordj Ben Azouz.

**R.R**

## ALLOCATION CHÔMAGE À EL-MEGHAÏER

### Des formations au profit des bénéficiaires

**DANS** l'optique d'améliorer l'employabilité dans la wilaya d'El-Meghaïer, les bénéficiaires de l'allocation chômage, bénéficieront de formations qualificatives dans différentes spécialités au niveau des établissements de la formation de la wilaya, a indiqué, mardi, la direction locale de l'emploi (DE).
Inscrite au titre de la mise en œuvre de la circulaire interministérielle définissant les mécanismes opérationnels de prise en charge de la formation des bénéficiaires de l'allocation chômage, cette opération de formation permettra aux chômeurs de s'armer en qualifications et métiers dans la perspective d'insertion socio-professionnelle, a indiqué le directeur de l'emploi, Lahcen Chaâchoua.
Supervisée par les services de l'emploi, en coordination avec la direction de l'enseignement et de la formation professionnels, de l'inspection de travail et des annexes d'emplois de la wilaya, cette opération de qualification a profité, entre la session de formation d'octobre 2022 et celle de février 2023, à plus de 1.169 bénéficiaires de l'allocation de chômage de rejoindre les établissements de formation de la région.
Les mêmes services s'emploient à réunir les conditions nécessaires pour accueillir d'autres groupes de chômeurs au titre de la prochaine session de formation, février 2024.
Pour ce faire, une cellule technique, conduite par la direction locale de l'emploi, a été installée pour assurer le suivi continu de l'opération de formation des chômeurs, a fait savoir la même source. **R.R**

FORMATION PROFESSIONNELLE À TIARET

# Ouverture de plusieurs nouvelles spécialités prochainement

*Huit nouvelles spécialités seront ouvertes dans le secteur de la formation professionnelle, dans la wilaya de Tiaret, pour la session de février prochain, en adéquation avec les besoins du marché local de l'emploi. C'est qu'a indiqué, mercredi, la direction de la Formation et de l'Enseignement professionnels.*



Le chargé de l'information auprès de la direction, Adel Mouaz, a indiqué que six de ces nouvelles spécialités seront dispensées dans les établissements de formation du secteur et les deux autres le seront au niveau d'une école privée agréée par le secteur.
Dans ce cadre, deux spécialités seront ouvertes pour l'obtention d'un diplôme de Technicien supérieur, l'une en électricité industrielle et l'autre en gestion et économie de l'eau, dans deux Instituts nationaux spécialisés dans la formation professionnelle, respectivement « Kada Belkacem », au chef-lieu de wilaya, et « Houari Boumediene », dans la commune de Ksar Chellala.
En outre, le même responsable, a précisé que les personnes ayant le niveau de troisième année secondaire dans la filière des sciences naturelles et de la vie peuvent s'inscrire pour l'obtention de ce diplôme, après avoir bénéficié d'un stage de 30 mois. Selon M. Mouaz, quatre spécialités ont été introduites pour l'obtention d'un certificat d'aptitude professionnelle pour ceux ayant le niveau de 4ème année primaire, après avoir suivi une formation de 12 mois, dont 3 mois dans des centres de formation professionnelle et le quatrième dans une école privée.
Il s'agit de l'ouverture des spécialités sur l'aquaculture au centre de formation « Nemmar Ahmed », dans la commune de Hammadia, de conducteur de machines agricoles au centre « Kheïter Amer », dans la commune de Medrissa, et de culture de plantes médicinales et aromatique au centre « Saba », dans la commune de Medrissa, ainsi que « installation de panneaux solaires photovoltaïques et thermiques » à l'école « El Feth ».
Deux autres spécialités seront ouvertes pour l'obtention d'un certificat de qualification professionnelle. La session, qui durera 6 mois, concerne la formation d'agents de prévention et de sécurité au niveau du centre de formation professionnelle et d'apprentissage « Aïssaoui Ahmed » de la commune d'Aïn kermes, ainsi que la « création de sites Internet » au niveau de l'école privée « El Feth ».
Afin d'attirer le plus grand nombre de jeunes, la direction du secteur a lancé une campagne en collaboration avec le mouvement associatif, à travers les médias sociaux, et des sorties sur le terrain pour informer les citoyens sur les opportunités de formation offertes, en particulier les nouvelles spécialités adaptées au marché de l'emploi local.
Pour rappel, le secteur prévoit 5.215 places de formation au titre de la session de février prochain, à ajouter aux 7.857 qui ont été ouvertes lors de la session d'octobre dernier à travers 33 établissements de formation, dont deux privés, et encadrés par 1.630 fonctionnaires dont 579 enseignants, a conclu la même source. **R.R**

L'EST DU PAYS

# Plus de 500 tonnes de viande fraîche d'importation commercialisées

**PLUS** de 500 tonnes de viande rouge fraîche d'importation ont été commercialisées dans les wilayas de l'Est sur un total de 2.400 tonnes devant être écoulées dans cette région du pays. C'est ce fait savoir, mardi, la direction régionale du commerce et de la promotion des exportations.
Le chef du service de l'observation du marché et de l'information économique de cette direction, Abderrahmane Samaï, a expliqué que cette quantité, commercialisée à partir d'Annaba, a été écoulée dans 17 wilayas de l'Est et du Sud-est du pays depuis le début de l'opération en décembre 2023. Le même responsable a également indiqué que le quota destiné à soutenir le marché de la viande rouge (bovine) dans la wilaya d'Annaba était d'environ 150 tonnes de la quantité totale distribuée jusqu'à présent. Les boucheries et les grands espaces commerciaux de la wilaya d'Annaba, en plus de deux points de vente ouverts par les deux sociétés importatrices de ce produit, sont habilités à commercialiser la viande rouge importée à un « prix plafonné à 1.200 DA/kg », a encore fait savoir le même responsable.
La commercialisation de la viande rouge fraîche importée fait l'objet de « contrôles périodiques et réguliers », selon M. Samaï qui a fait part de l'engagement des commerçants à respecter les textes réglementaires spécifiant les prix, ainsi que les conditions de conservation et d'hygiène.
Il a également noté l'engagement des deux sociétés en charge des opérations d'importation programmées à « respecter le cahier des charges » et à « assurer un approvisionnement régulier ».
Il est prévu, selon les services de la direction régionale, d'intensifier l'offre de viande rouge fraîche importée à la faveur de l'entrée en activité d'autres opérateurs économiques (importateurs) disposant d'autorisations sanitaires et qui pourront, ainsi, participer, à partir d'Annaba, à la satisfaction de la demande dans plusieurs wilayas de l'Est et du Sud-est du pays.
En prévision du mois sacré de Ramadhan, un programme spécial sera mis en place pour soutenir le marché en matière d'approvisionnement en viande rouge fraîche importée avec l'ouverture de points de vente dans les marchés de proximité devant être opérationnels, en plus des lieux de commercialisation de viande relevant des entreprises importatrices, a-t-on indiqué.

**R.R**

JOURNÉES DU THÉÂTRE ARABE DE SÉTIF

# Appel à participation aux ateliers de formations

*La deuxième édition des Journées du théâtre arabe se déroulera du 14 au 18 février prochain à Sétif. Les organisateurs ont appelé les jeunes amateurs du 4e art à s'inscrire aux différents ateliers de formations, a indiqué un communiqué des organisateurs.*




Trois ateliers sont au programme, traitant respectivement de l'écriture dramatique sous la direction de l'égyptienne Safaa El Billi, de l'actorat animé par la tunisienne Hana El Ouaslati, et de la scénographie, dirigé par l'algérien Youcef Abdi. La manifestation qui sera abritée par la maison de la culture Houari Boumediene

Dédié au défunt précurseur du théâtre sétifien Hassan Belkired, la troisième édition verra la participation de cinq pays et rendra hommage à la Palestine. Organisée par l'Association culturelle l'Art de la créativité, cinq pays, dont l'Algérie, l'Irak, l'Arabie Saoudite, l'Égypte et la Tunisie, seront représentés par des troupes théâtrales participant à cette deuxième édition.

Le jury pour cette deuxième édition sera présidé par le metteur en scène Ahmed Rezzag et composé du scénographe égyptien Hazem Shebl, d'Ahmed Hamid d'Irak, de l'écrivain et poète qatari Abderrahmane Ibrahim Ahmed, ainsi que de la comédienne algérienne Samira Sahraoui.

La cérémonie d'ouverture se tiendra comme à sa coutume à la maison de la Culture de la wilaya de Sétif et s'ouvrira avec la performance de l'artiste théâtral palestinien Ghannam Saber Ghannam, présentant une pièce intitulée "B'am Ayni 1948" (À travers mes yeux 1948). Ce spectacle rendra hommage à la Palestine, qui subit depuis quelques mois des atrocités et des crimes de guerre de la part de l'entité sioniste. Six prix seront décernés aux lauréats, à savoir le grand prix Hassan Belkired, le prix de la meilleure mise en scène, le prix du meilleur texte, le prix de la meilleure scénographie, le prix de la meilleure interprétation masculine et féminine. Au programme aussi, une série de conférences et d'ateliers de formations, dirigés par des professionnels en 4e art.

La première édition avait vu la participation de cinq pays arabes et l'inclusion d'artistes tels que la célèbre comédienne Jordanienne Abir Aissa, de la libyenne Khadoudja Sabri, le tunisien Faouzi Ben Khalifa Ben Brahim et les algériens Dalila Nouar (actrice) et Lamri Kaouane (comédien et metteur en scène).

Ces Journées Arabes du Théâtre portent le nom de l'artiste regretté Hassan Belkired, une figure artistique et un pilier phare du mouvement national, qui s'est consacré de longues années durant, à la cause de la patrie. Né le 22 novembre 1905 à Constantine, il a eu une éducation autodidacte, évoluant entre différentes villes en raison des déplacements de son père. Son parcours l'a conduit à étudier à Constantine, puis à la Zitouna, au Caire et enfin à Istanbul, où il reçoit une formation dans le cinéma et l'opéra.

**Meriem Djouder**

RÉVISION DU SYSTÈME JURIDIQUE RELATIF À LA PROTECTION DU PATRIMOINE CULTUREL

# Installation d'un groupe de travail multisectoriel

**UN GROUPE** de travail multisectoriel a été installé lors de l'ouverture des assises nationales sur la "révision du système juridique relatif à la protection du patrimoine culturel". Ce dernier a pour but l'élaboration d'une mouture du texte amendant la loi 04-98 relative à la protection du patrimoine culturel et de ses textes d'application.

La ministre de la Culture et des Arts, Soraya Mouloudji a indiqué que l'organisation de ces assises qui se déroulent traduit "l'intérêt majeur qu'accorde notre secteur à ce dossier stratégique". Ces assises auxquelles ont participé l'ensemble des acteurs concernés, en présence du ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Kamel Baddari, de responsables d'instances officielles, de représentants des secteurs ministériels et d'experts, visent à "développer le système de protection et de moderniser les mécanismes pour l'optimisation de l'efficacité et l'obtention des résultats escomptés. La protection du patrimoine est un devoir national par excellence et un enjeu majeur pour l'Etat algérien", a-t-elle expliqué.

L'amendement de ce texte de loi a plusieurs objectifs dont le renforcement des opérations juridiques et organisationnelles relatives à la protection du patrimoine culturel algérien, la mise en place des mesures à même d'intensifier les interventions en matière de protection, la protection de la propriété intellectuelle des composantes du patrimoine culturel, la création de nouveaux mécanismes de valorisation et de promotion, la définition des cadres d'exploitation économique des monuments et sites archéologiques, outre la modernisation et la numérisation des outils scientifiques pour inventorier le patrimoine culturel au niveau de l'ensemble des organes concernés par cette opération.



Mouloudji a annoncé, par ailleurs, l'organisation d'une rencontre internationale sur le patrimoine subaquatique au cours "du 1er trimestre" de l'année en cours. Concernant le patrimoine immatériel, elle a rappelé que l'Algérie "compte 11 éléments immatériels sur les listes du patrimoine culturel mondial de l'UNESCO", ajoutant que le ministère de la Culture et des Arts œuvre pour la classification de plus d'éléments immatériels, le dernier en date étant le dossier "Costume féminin festif du grand Est algérien: savoirs et compétences liés à la couture et à la fabrication de bijoux de décoration: la Guendoura et La Melhfa", déposé en mars 2023.

La ministre a, en outre, affirmé que "d'autres dossiers sont en cours d'élaboration pour la classification de plus de composantes immatérielles de notre riche patrimoine ancré dans les racines de l'humanité".

**R. C.**

MUSÉE CIRTA

# Près de 23 500 visiteurs en 2023



**LE MUSÉE** public national Cirta de Constantine a enregistré en 2023 un record de 23 400 visiteurs venus découvrir, connaître et admirer ses collections d'objets, a annoncé avant-hier le directeur de l'établissement.

En 2022, le nombre de visiteurs qui s'étaient rendus à ce musée situé en plein cœur de la ville de Constantine n'avait pas dépassé les 12 200, a déclaré M. Boujaatat khalid, précisant qu'en 2021, 12 875 visiteurs ont arpenté ses galeries alors qu'en 2020 le nombre de visites n'avait pas dépassé 3 200.

Quinze pour cent (15%) des visiteurs qui s'étaient rendus en 2023 au musée Cirta sont des étrangers, a-t-il dit, mettant en avant la variété des collections de ce musée dont des collections d'antiquité rares de la période numide entre autres.

Considéré comme un des plus grands musées d'Afrique, de par sa collection imposante d'antiquités et des œuvres d'art, le musée Cirta s'est lancée dans une vaste opération d'information et de médiatisation visant à promouvoir ses potentialités parmi le large public, a indiqué le même responsable.

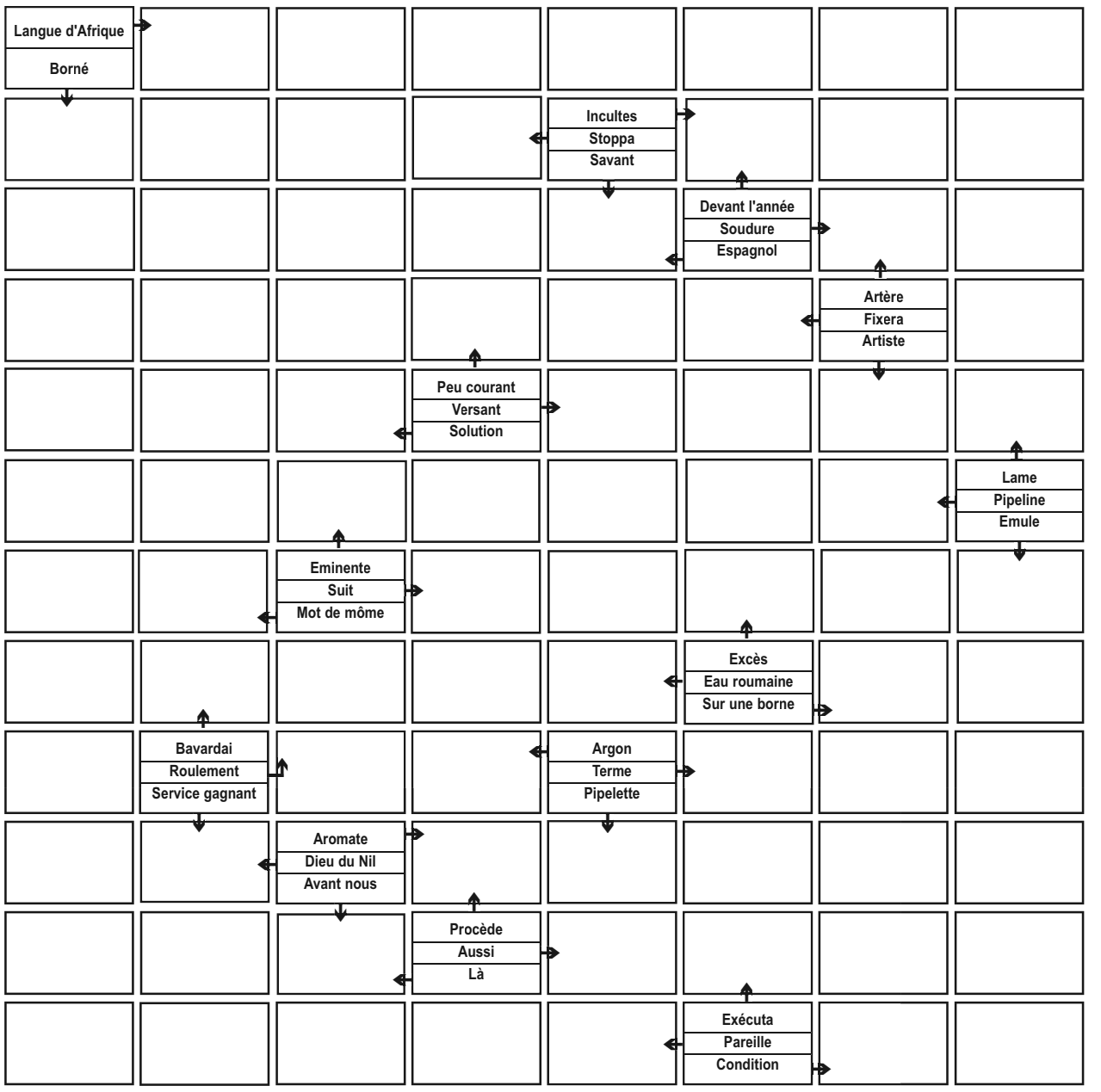
Les efforts de médiatisation mettant en valeur la richesse de ce musée en matière de collections d'objets retraçant des époques allant de la préhistoire à la période islamique en passant par les périodes punique, romaine et byzantine entre autres, ont largement contribué à l'orientation du public vers les galeries de ce musée, a-t-il fait savoir.

L'intensification des conférences scientifiques autour du legs culturel matériel que recèle ce musée, l'organisation de sorties dans le cadre de l'initiative "la valise muséale" ciblant notamment les établissements scolaires et la tenue d'ateliers pédagogiques et artistiques ont été aussi "pour quelque chose", a fait savoir la même source qui a affirmé que les efforts se poursuivent pour capter davantage de visiteurs.

En 2019, ce musée avait été visité par 10.606 visiteurs contre 12.630 visiteurs en 2018 et 8.325 visiteurs en 2017, a-t-il rappelé.

**R. C.**

## *Mots fléchés n° 9816*



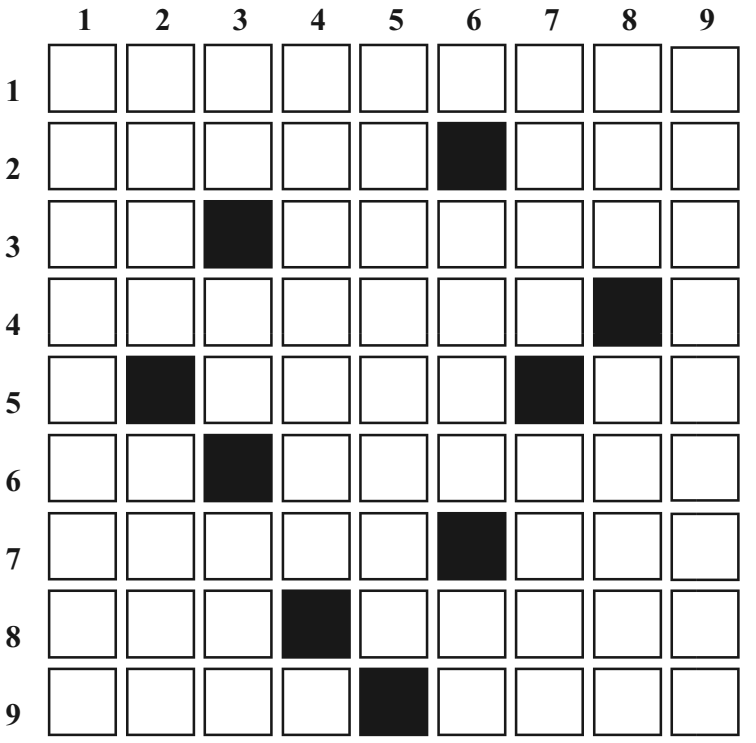

## SOLUTION MOTS FLECHES N° 9815

**Horizontalement**

- FAGOTES
IENA - UNE
MUETTE - X
AL - ARETE
GEL - ISE -
IMITE - RG
NEGRES - R
ANNE - AMI
ITEMS - AM
R - SIESTE
EN - EVIER
SAC - ERRA
- IMAGINAIRES
FEULEMENT - NA
ANE - LIGNES - C
GATA - TREMIE -
O - TRIEE - SEVE
TUEES - SA - SIR
EN - TER - MATER
SEXE - GRIMERA

**Verticalement**

## Mots croisés 9/9 n° 9816



**HORIZONTALEMENT**

1. Meurtre d'un ascendant direct - 2. Cahier cartonné - Parcourus - 3. Note de musique - Loupées - 4. Vacarmes - 5. Mouvement de l'œil - Petit tour - 6. Nota bene - Ennuie - 7. Réduit - Vallée submergée - 8. D'un auxiliaire - D'après - 9. Répandit - Recherche.

**VERTICALEMENT**

1. Elles sont disposées - 2. Risque - Tel un âne - 3. Rubidium - Ordinateur - Fils de Noé - 4. Campagnardes - 5. Inventes - 6. Bande - Agent de liaison - 7. Elles forment un archipel - Pièce d'écu - 8. Donc remboursable - Groupes musicaux - 9. Enlevant les broussailles.

## SOLUTION N° 9815

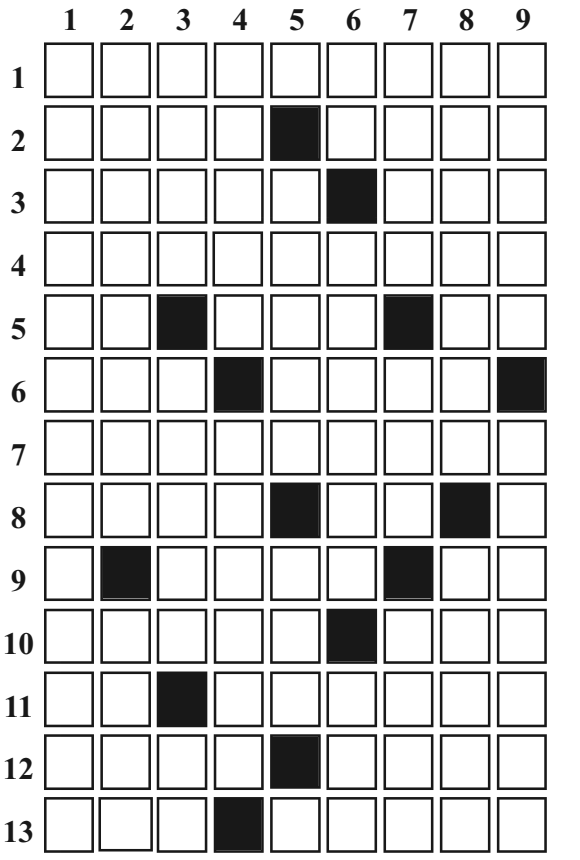
**HORIZONTALEMENT**

CHAPARDES
LIMONAIRE
ECOT - BROC
M - NILLES -
AS - NIE - IS
TENES - DOT
IRA - EPINE
TA - IRUN - M
ECALERAIS

**VERTICALEMENT**

CLEMATITE
HIC - SERAC
AMON - NA - A
POTINE - IL
AN - LISERE
RABLE - PUR
DIRE - DINA
EROSION - I
SEC - STEMS

## Mots croisés 9/13 n° 9816



**HORIZONTALEMENT**

1. Impotents - 2. Sale - Observation - 3. Barbe naissante - Mur infranchissable - 4. Fait qui sort de l'ordinaire - 5.- Largeur de coupon - Ecole de cadres - Bien arrivé - 6. Pronom personnel - Se sustente - 7. Fermées - 8. Bien exposé - Avant la spécialité - 9. Shoots - Elle s'exprime en bulles - 10. Elève - Pièce des échecs - 11. Troisième personne - Maritimes - 12. Suc nourricier - Laisse de côté - 13. Issu de la campagne - Lisse.

**VERTICALEMENT**

1. Indiscrétion - 2. Genre littéraire - Point imaginaire - 3. Cri d'acclamation - Provenu - Sur la copie - 4. Edifice de jeux - Mite - 5. Nerveux - Instrument à corde - 6. Préposition latine - Officiers d'une commune - Larcin - 7. Portion - Sortis de neuf mois de formation - Nagea - 8. Ahurie - Champignon - 9. Bien inné - Acteur d'une guerre américaine.

## SOLUTION N° 9815

**HORIZONTALEMENT**

SACREMENT
EPOUSER - R
PLUS - LUNE
TAPENADES
UT- RENIES
AIR - VTT - E
G - ACE - IRE
ETNA - BOA -
NAISSANTE
ARMEES - ET
IDE - USURE
REELLES - T
ESSES - AGE
LE
ES - NEVE -
SEULS
MELANT -
BASSE -
ERUDITION
- USA
N - NEE - RATER
- G
TRESSEE - ETETE

**VERTICALEMENT**

SEPTUAGENAIRE
APLATI - TARDES
COUP - RANI-
MEES
RUSER - CASE -

## *SODUKU 145*

**Pour jouer au Soduku**

*- Placer un chiffre de 1 à 9 dans chaque case vide*
*-Chaque ligne, chaque colonne et chaque carré de neuf cases, délimité par un trait plus gras, doivent contenir les chiffres de 1 à 9*
*-Chaque chiffre ne doit apparaître qu'une fois dans la ligne, la colonne et la région*
*Le total des chiffres de chaque région doit être égal à 45*

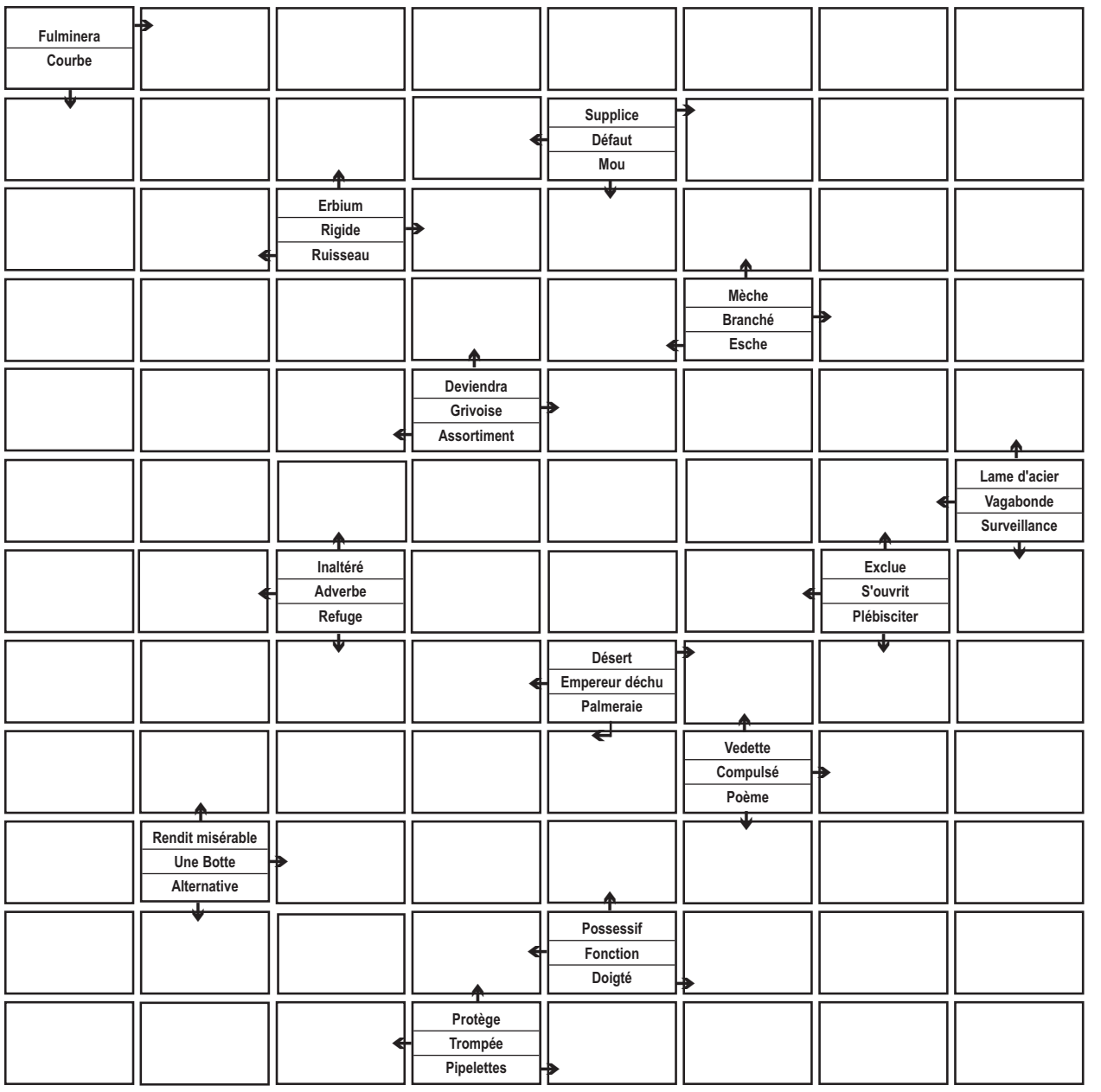
| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | 8 | | | | | | 4 | |
| | | | | 7 | 2 | 1 | | |
| 9 | | 1 | 6 | | | 2 | | |
| | 3 | 5 | | | | | | 6 |
| | | | 8 | | 7 | | | |
| 4 | | | | | 1 | 5 | 8 | |
| | | 8 | | | | 3 | | 2 |
| | | 3 | 4 | 2 | | | | |
| | 6 | | 7 | 9 | | | 5 | |



**SOLUTIONS**

| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 7 | 9 | 5 | 3 | 2 | 4 | 6 | 1 | 8 |
| 1 | 3 | 6 | 5 | 8 | 9 | 7 | 4 | 2 |
| 8 | 2 | 4 | 7 | 6 | 1 | 5 | 9 | 3 |
| 9 | 6 | 8 | 1 | 5 | 7 | 2 | 3 | 4 |
| 2 | 1 | 3 | 4 | 9 | 6 | 8 | 5 | 7 |
| 4 | 5 | 7 | 2 | 3 | 8 | 1 | 6 | 9 |
| 3 | 8 | 9 | 6 | 1 | 2 | 4 | 7 | 5 |
| 5 | 4 | 1 | 8 | 7 | 3 | 9 | 2 | 6 |
| 6 | 7 | 2 | 9 | 4 | 5 | 3 | 8 | 1 |

## *Mots fléchés n° 7444*




## SOLUTION MOTS FLECHES N° 7443

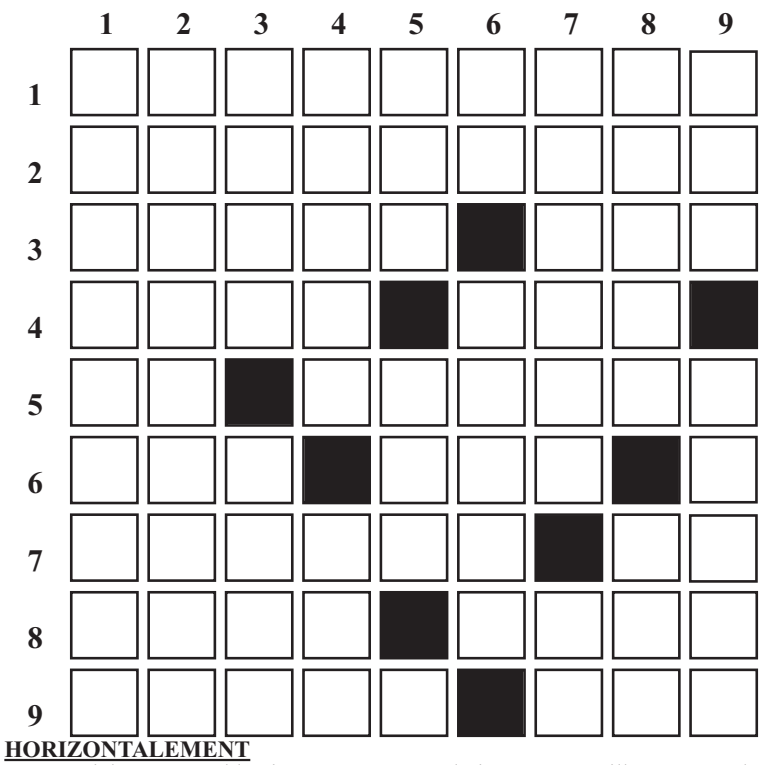
**Horizontalement**

- PARCAGE
BELER - RS
INO - USES
EDIT - ISE
NI - AARAU
FLANC - IL
ALIGNA - E
IE - UELE -
TETE - IVE
E - ARETES
URI - MENT
RATE - ETE

**Verticalement**

- BIENFAITEUR
PENDILLEE - RA
ALOI - AI - TAIT
RE - TANGUER - E
CRU- ACNE - EM -
A - SIR - ALITEE
GRESAI - EVENT
ESSEULE - ESTE

## Mots croisés 9/9 n° 7444



**HORIZONTALEMENT**

1. Impartiale - 2. Tremblerait - 3. Funeste - Solution - 4. Broutille - Moyen de duper - 5. Bat le roi - Enlever l'eau - 6. Ville de Yougoslavie - Volcan du Japon - 7. Divinité - Obstacle - 8. Lac américain - Vieux supplice - 9. Humé - Amérindien.

**VERTICALEMENT**

1. Aumônes - 2. Récipient en fonte - 3. Ejecté - Giron - 4. Provient - Napperon - 5. Poil à l'œil - Situation - 6. Petit tour - Mesurer - 7. Sculpteur italien - Alternative - 8. Cité urbaine - Hors court - 9. Etre conjugué - Finaude.

## SOLUTION N° 7443

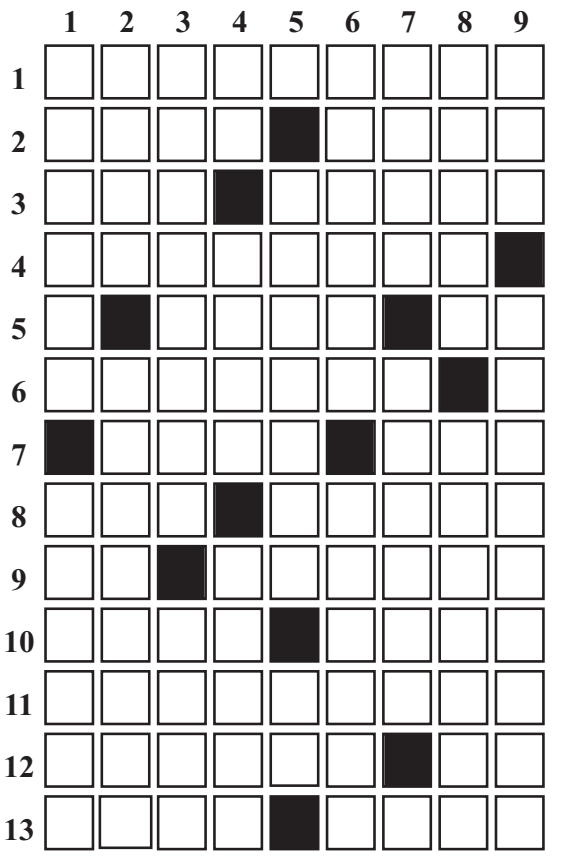
**Horizontalement**

EBRANLANT
DOUDOUNES
UNANIMITE
LIS - SIS - T
CF - MENEES
OINS - ETRE
REA - CUTI -
ER - POSENT
RAFALE - EU

**Verticalement**

EDULCORER
BONIFIERA
RUAS - NA - F
ADN - MS - PA
NOISE - COL
LUMINEUSE
ANISETTE -
NET - ERINE
TSETSE - TU

## Mots croisés 9/13 n° 7444



**HORIZONTALEMENT**

1. Cadreurs - 2. Joints - Variété de citron - 3. Possessif - Petit bourgeois - 4. Costume distinctif - 5. Discipline sportive - Réfléchi - 6. Recettes - 7. Compliqué - Fait de l'effet - 8. Lieu de descente - Prince démoniaque - 9. Soudure - Extrait - 10. Capitale américaine - Ville d'Algérie - 11. Solitude - 12. Conduit - Ferrure qui a la forme de son nom - 13. Bramer - Patins.

**VERTICALEMENT**

1. Réunit - Assembler un livre - 2. Petit ongulé - Sport d'eau - 3. Parfois qualifié de plénipotentiaire - Enfant populaire - 4. Marque de licence - Cosmétique - Etre en colère - 5. Vaseuse - Parfois pronom - 6. Toujours leste - Ions - 7. On le bisse quand c'est bon - Pamphlet - 8. Attendries - Assuré - 9. Navires à voiles - Supérieures.

## SOLUTION N° 7443

**Horizontalement**

DEPORTEES
EMOTION - E
CINE - TARN
ULCERE - ES
PIE - IMAGE
LESES - IRE
EN - COGNES
- NEUTRES -
BEN - TASSE
A - TROP - EX
BUEE - PARI
INTERIM - L
LEE - UNIES

**Verticalement**

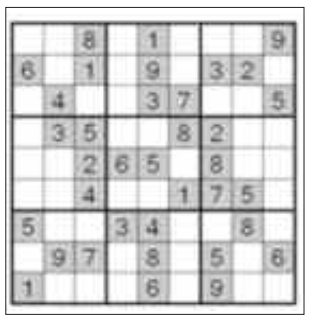
DECUPLE
- BABIL
EMILIENNE
- UNE
PONCES -
ENTETE
OTEE - ECU -
REE -
RI - RISOTTO
- RU
TOTEM -
GRAPPIN
ENA - AINES
- AMI
E - REGRESSER
- E
SENSEES -
EXILS

## SODUKU 173

### Pour jouer au Soduku

*- Placer un chiffre de 1 à 9 dans chaque case vide*
*-Chaque ligne, chaque colonne et chaque carré de neuf cases, délimité par un trait plus gras, doivent contenir les chiffres de 1 à 9*
*-Chaque chiffre ne doit apparaître qu'une fois dans la ligne, la colonne et la région*
*Le total des chiffres de chaque région doit être égal à 45*

| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | 3 | 1 | 8 | | | | 2 |
| | | 6 | 7 | | | | 1 | |
| | 2 | | | | | | | 7 |
| 9 | | | | 2 | 3 | 6 | | |
| | | | | | | | | |
| | | 2 | 9 | | | | | 3 |
| 4 | | | | | | | 3 | |
| | 6 | | | | 4 | | | |
| 3 | | | | 6 | 1 | 4 | | |



**SOLUTIONS**

| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 9 | 4 | 2 | 8 | 6 | 7 | 3 | 5 | 1 |
| 6 | 8 | 5 | 1 | 3 | 2 | 4 | 9 | 7 |
| 1 | 3 | 7 | 9 | 4 | 5 | 8 | 6 | 2 |
| 5 | 9 | 1 | 2 | 7 | 3 | 6 | 8 | 4 |
| 8 | 7 | 4 | 5 | 1 | 6 | 9 | 2 | 3 |
| 2 | 6 | 3 | 4 | 8 | 9 | 1 | 7 | 5 |
| 3 | 2 | 6 | 7 | 9 | 4 | 5 | 1 | 8 |
| 7 | 1 | 9 | 3 | 5 | 8 | 2 | 4 | 6 |
| 4 | 5 | 8 | 6 | 2 | 1 | 7 | 3 | 9 |


















## télévision

**PROGRAMME DU JOUR**

| | | |
|---|---|---|
| 21 h 10 | Star Academy Saison 11 Épisode 13: | TF1 |
| 20 h 40 | Le gala des Pièces jaunes | 2 |
| 21 h 10 | The Rookie : le flic de Los Angeles | M6 |
| 21 h 09 | Rugby : Top 14 Toulon / La Rochelle | CANAL+ |
| 21 h 05 | La petite histoire de France | W9 |
| 21 h 50 | Ad Astra | CINE+ PREMIER |
| 21 h 05 | Tarzan & Jane | 6ter |
| 20 h 50 | Robin des Bois | CINE+ PREMIER |
| 21 h 08 | Quand la télé perd le contrôle | C8 |
| 20 h 50 | Tár | CINE+ CINEMA |
| 20 h 50 | TMNT - Les Tortues Ninja | CINE+ FAMILY |
| 21 h 15 | Columbo | TMC |

21h05 la chaine CANAL+ SERIES



# D'argent et de sang

**Saison 1 : Episode 7/12 -**

**Remis en liberté sous caution, les escrocs du carbone partent faire le tour du monde des casinos, dépensent sans compter et mènent grand train avec l'argent volé à l'État français. L'argent du carbone forme désormais une traînée de sang dans l'océan pacifique : les «milliards» de ces petits escrocs attirent le grand banditisme**

22 h 50

# The Pembroke Murders

## Saison 1 : Episode 1/3

2006, Pays de Galles. Le commandant Steve Wilkins décide de rouvrir une affaire classée de double homicide. Cette affaire vieille de plusieurs années se révèle être liée à une série de crimes probablement commis par le même homme. Commence alors une course contre la montre pour prouver que l'homme que lui et son équipe suspectent est l'auteur de ces crimes

| HORAIRES DES PRIÈRES | Fadjr | Dohr | Açr | Maghrib | Icha |
|---|---|---|---|---|---|
| ANNABA | 05:58 | 12:42 | 15:27 | 17:48 | 19:15 |
| CONSTANTINE | 06:02 | 12:46 | 15:33 | 17:54 | 19:20 |
| ALGER | 06:16 | 13:00 | 15:48 | 18:09 | 19:35 |
| OUARGLA | 06:04 | 12:51 | 15:47 | 18:08 | 19:29 |
| CHLEF | 06:23 | 13:07 | 15:55 | 18:15 | 19:42 |
| MOSTAGANEM | 06:28 | 13:12 | 16:00 | 18:21 | 19:47 |
| ORAN | 06:31 | 13:15 | 16:04 | 18:24 | 19:50 |

LE JEUNE
# INDÉPENDANT

N° 7801 – SAMEDI 27 JANVIER 2024

www.jeune-independant.net direction@jeune-independant.net

Météo

| | Maximales | Minimales |
|---|---|---|
| Alger | 19° | 12° |
| Oran | 23° | 8° |
| Constantine | 21° | 4° |
| Ouargla | 24° | 7° |

LOI SUR L'IMMIGRATION

# *LE MONDE* ÉPINGLE MACRON

***«Le jeu dangereux d'Emmanuel Macron». Le quotidien Le Monde n'a pas lésiné sur la charge et la férocité des mots pour commenter la responsabilité du chef de l'État français dans le dernier épisode de la très controversée loi sur l'immigration.***

Au lendemain de la censure par le Conseil constitutionnel de pas moins de 40% des dispositions de la loi portée par l'Exécutif, le quotidien du soir a battu le rappel de son éditorialiste qui ne s'est pas fait prier d'épingler l'Élysée d'emblée et dans un titre pour le moins accrocheur. «On ne joue pas impunément avec la législation sur l'immigration, sujet au cœur des controverses publiques et des stratégies de conquête du pouvoir. Pour avoir ignoré cette vérité d'évidence en faisant voter coûte que coûte une loi dont 40 % des articles viennent d'être déclarés inconstitutionnels, le président de la République rend un bien mauvais service à l'Etat de droit en France, valeur suprême de la démocratie». Plume trempée dans une encre vitriolée, l'éditorialiste du jour n'a pas accordé à Emmanuel Macron la moindre circonstance atténuante.

Au contraire, la teneur de son commentaire a pris l'allure d'un procès. «En faisant passer l'exigence d'un accord avec la droite sur le projet de loi Darmanin avant l'exemplarité constitutionnelle attachée à sa fonction», le président de la république «a



*Une loi controversée.*

transformé le nécessaire débat sur l'immigration en une partie de billard politique de court terme aux lendemains inquiétants».

Pour une loi qui cristallise le débat politique depuis une bonne trentaine d'années, la censure du texte à hauteur de 40% est un rappel à l'ordre constitutionnel énorme. Observation qui n'a pas échappé au égard des analystes, les Sages ont épargné l'essentiel des dispositions figurant dans le projet de loi initial présenté, au nom du gouvernement, par le ministre de l'Intérieur. Exemples : la fin de certaines protections et possibilités de recours contre les éloignements forcés d'étrangers, l'instauration «controversée» du juge unique pour statuer en dernier ressort sur les demandes d'asile. «En apparence, bien sûr, l'exécutif peut crier victoire, note l'éditorialiste. Mais la reconnaissance du caractère non constitutionnel de presque toutes les mesures introduites par les élus de droite Les Républicains (LR) et adoptées par la majorité présidentielle reflète au minimum, chez cette dernière, le cynisme politique et l'indifférence aux règles parlementaires. Au pire, elle traduit le mépris pour des principes républicains de base comme le droit du sol – remis en cause dans le texte voté –, et l'égalité devant la loi malmenée pour le bénéfice de prestations sociales».

Vu de la fenêtre éditoriale du Monde, l'examen constitutionnel auquel a été soumise la loi quelques semaines seulement après son adoption a sonné le glas d'un calcul politique chez un large spectre du paysage politique, de l'Elysée/Matignon jusqu'aux rangs de l'Assemblée nationale. Telle est la conviction de l'éditorialiste : «En réalité, ni l'exécutif, qui s'est servi du Conseil constitutionnel pour tenter de faire oublier le vote de ses élus avec l'extrême droite et jeter en pâture les élus LR, ni ces derniers, qui ont perdu leur âme – et presque rien apporté au texte final – en reprenant des mesures inspirées par l'extrême droite comme la + préférence nationale +, ne sortent indemnes du terrible et vain + crash-test + de la loi sur l'immigration. Pas plus que la gauche, dont le refus de débattre, manifesté par son vote de la motion de rejet à l'unisson de Marine Le Pen, traduit les ambiguïtés et la panne d'idées». Une loi «brouillonne», une majorité «abîmée après des mois de controverses sur les thèmes de prédilection de l'extrême droite», des juges constitutionnels «qui ont limité les dégâts mais sont désormais en position de boucs émissaires». Tel est, aux yeux de l'éditorialiste, le «si piètre bilan» de l'épisode de cette trentième version de la loi sur l'immigration. Et l'éditorialiste de s'interroger non avec une certaine inquiétude : «Qui peut se réjouir d'un si piètre bilan, mis à part la cheffe du Rassemblement national, qui rêve de monter + le peuple + contre les juges et de faire sauter les garde-fous constitutionnels et européens pour légaliser la discrimination et la xénophobie, défigurer la République et discréditer l'image de la France ?».

A la veille de la campagne des élections européennes, prévues en juin, «le petit jeu du chef de l'Etat sur l'immigration apparaît comme un gros cadeau aux forces qui spéculent sur l'affaiblissement de l'Etat de droit, le discrédit des institutions et la défiance à l'encontre des politiques».

**Raouf S.**

FRANCE

# Titres de séjour et visas en hausse pour les Algériens

**UNE TRENTAINE** de milliers d'Algériens ont bénéficié d'un premier titre de séjour en France en 2023 alors que plus de deux milliers ont fait l'objet d'une mesure d'éloignement, selon les chiffres officiels annoncés jeudi. Ces indicateurs figurent dans le rapport annuel sur l'immigration rendu public par le ministère français de l'Intérieur. Les préfectures de l'Hexagone ont délivré exactement 32 180 premiers titres de séjour aux Algériens contre 29 271 en 2022, soit une hausse — substantielle par rapport à la moyenne — de 9,9%. Ce chiffre n'est, pour l'heure, qu'une première estimation.

En raison des délais entre la date de dépôt d'une demande et la date de délivrance du titre de séjour, «certains titres de séjours» délivrés en 2023 «ne sont pas encore enregistrés dans la base de gestion nationale des titres de séjour», expliquent les services du ministère de l'Intérieur. Ils seront comptabilisés dans le rapport d'étape de juin 2024 et les chiffres définitifs meubleront le rapport 2024 qui sera présenté en janvier 2024.

Dans la nomenclature des titres de séjour de l'administration préfectorale française, l'appellation ''premiers titres de séjour'' fait référence aux documents attribués aux étrangers majeurs en réponse à une «première demande de séjour».

Les 32 180 sésames octroyés ne prennent pas en considération les renouvellements de titres, y compris les documents validant un changement de statut. Exemple parmi d'autres cas, un ressortissant algérien admis au séjour en France au moyen d'une carte se séjour ''étudiant'' qui a obtenu un statut ''salarié'' ne figure pas au rang des 32 180 nouveaux résidents.

En 2023, la France a délivré aux ressortissants de pays tiers (RPT ou hors-Union Européenne) 323 260 premiers titres de séjour contre 316 174 en 2022, un volume en hausse de 1,4%. Les étudiants se taillent la part du lui : 103 520 titres leur ont été attribué, soit le tiers de la dotation. Mise en œuvre du Brexit oblige, les Britanniques sont considérés comme faisant t partie des ressortissants de pays tiers (RPT).

Depuis le 1er octobre 2021, leur séjour sur le territoire français est soumise à l'obligation d'un titre de séjour. Les sésames qui leur ont été délivrés ne sont pas comptabilisés parmi les 323 260. Tendance déjà observée dans les rapports antérieurs, les ressortissants des pays du Maghreb sont «toujours de loin les plus nombreux» parmi les attributaires d'un premier titre de séjour. En 2023, «près de trois nouveaux titres sur dix» leur sont été attribués, relèvent les rédacteurs du rapport annuel sur l'immigration.

## PLUS DE 2 500 ALGÉRIENS EXPULSÉS EN 2023

Durant les douze mois de l'année dernière — et en attendant les chiffres définitifs —, les préfectures françaises (DOM-TOM compris) ont délivré 36 340 titres aux Marocains et 22 400 aux Tunisiens. La proportion des sésames délivrés aux premiers est en baisse de 7,4% alors que celle attribuée aux seconds enregistre une hausse de 2,5%.

Dans le registre des éloignements, 2 562 Algériens ont fait l'objet d'une mesure d'expulsion du territoire français en 2023.

Il s'agit de personnes en «situation irrégulière» du point de la vue de la législation française qui régit l'entrée et le séjour sur le territoire hexagonal. Par «éloignement», les services du ministère de l'Intérieur et les rédacteurs du rapport sur l'immigration désignent les «éloignés forcés», les «éloignés aidés» et les «éloignés spontanés».

Le premier cas d'éloignement est une «mesure par contrainte», le second cas «sans contrainte grâce à une aide au retour» alors que le troisième cas se fait sans contrainte et sans aide au retour. Aucune précision n'a été donnée sur la manière dont les 2 562 Algériens ont été éloignés.

Le chiffre d'éloignement des Algériens est en hausse de 36,6% par rapport à 2022 (1876 éloignés). En 2021, la proportion d'Algériens éloignés du territoire français s'est élevée à 2352. Le rapport évoque un chiffre global de 17 000 éloignements, en hausse de 10%. Les Algériens émargent au premier rang du tableau des éloignements exécutés en 2023, loin devant les Géorgiens (1 642), les Albanais (1439), les Marocains (1104), les Roumains (1026), les Tunisiens (887). Les Algériens éloignés en 2023 «dépassent leur niveau de 2019, en lien avec le resserrement de la coopération consulaire entre la France et l'Algérie qui se traduit notamment par une hausse sensible des retours forcés», expliquent les rédacteurs du rapport sans préciser le volume des éloignements forcés et les éloignements contraints.

Autre indicateur qui alimente le rapport, le volume de visas d'entrée sur le territoire français. Estimation provisoire en attendant les chiffres consolidés et officiels, 209 723 visas ont été attribués aux Algériens entre janvier et décembre 2023 contre 131 264 en 2022.

Le taux des sésames délivrés par les trois consulats généraux de France (Alger, Oran et Annaba/Constantine) au bénéfice des Algériens a bondi de 59,8% par rapport à l'année antérieure. En 2019, le nombre de visas accordés aux Algériens s'est établi à hauteur de 274 421.

Effets collatéraux de la crise sanitaire et de la fermeture des frontières et des services consulaires, le rapport ne fournit aucun indicateur sur les années 2020 et 2021. Le rapport ne communique pas non plus sur le nombre de demandes de visas introduites par les Algériens et le nombre de refus. Aucune indication n'est par ailleurs donnée sur le nombre de visas par catégories (court et long séjour et le visa portant mention ''passeport talent'').

**R. S.**